Nations Unies S/PV.5024



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5024e séance

Mardi 24 août 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Denisov	(Fédération de Russie)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. King

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/669)

04-46743 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/669)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Portugal et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côte de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, document S/2004/669.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi. Je lui donne la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter au Conseil de sécurité le premier rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/669) depuis l'extension du mandat de la MANUTO dans le cadre d'une phase de consolidation, le 20 mai de cette année. L'effectif de la MANUTO a maintenant été réduit conformément à son mandat modifié, et le Gouvernement timorais est responsable de la sécurité intérieure et extérieure depuis le 20 mai. Je suis heureux de pouvoir dire que, à part quelques incidents mineurs, la situation au Timor-Leste est restée stable et de manière générale pacifique pendant la période considérée.

La manifestation qui s'est déroulée les 19 et 20 juillet a suscité une certaine inquiétude. Si les mesures de réconciliation que le Président Kay Rala Xanana Gusmão et le Premier Ministre Mari Alkatiri ont prises immédiatement après l'incident ont aidé à apaiser la situation, l'événement est symptomatique des tensions profondément ancrées dans la société timoraise. Les vétérans, comme les ex-combattants, font partie des groupes qui se sentent marginalisés et laissés pour compte. Il faudrait prendre des mesures correctives pour y remédier. Ce fut également la conclusion de la journée de dialogue national sur l'unité, la paix et le développement, organisé par le Cabinet du Président Xanana Gusmão samedi dernier, le 21 août, avec l'encouragement de M. Sukehiro Hasegawa, le Représentant spécial du Secrétaire général, et avec l'appui tant de la MANUTO que du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Des progrès ont été réalisés dans la formulation d'une politique concernant les anciens combattants. Le Parlement national examine en ce moment le rapport de la Commission présidentielle des anciens combattants. Il est essentiel qu'une loi en la matière soit rapidement votée et que l'on agisse pour, à la fois, prendre des mesures à court terme et développer des projets à long terme pour répondre à leurs besoins de respect, de reconnaissance et autres demandes. Une assistance bilatérale et multilatérale sera requise pour mettre en œuvre des projets concrets pour les personnes les plus méritantes et les plus nécessiteuses,

notamment celles qui ont pris part dès les premiers jours à la lutte pour l'indépendance, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins. Le Représentant spécial du Secrétaire général a exhorté toutes les parties, y compris les institutions souveraines timoraises et les groupes de la société civile, telles que les associations d'anciens combattants, à parvenir à un consensus et à présenter des projets concrets aux partenaires de développement, dans les meilleurs délais. La MANUTO va maintenir des contacts étroits avec toutes les parties concernées en vue de faciliter ces efforts.

La récente reprise des combats entre différents groupes d'arts martiaux est préoccupante, même s'il n'y a pas nécessairement de motivation politique à la base de ces incidents. Néanmoins quatre affrontements sérieux ont eu lieu ces 10 derniers jours, à Viqueque et Baucau dans l'est du pays et à Ainaro et Ermera, à l'ouest. La MANUTO a exhorté le Gouvernement à mettre au point un cadre juridique pour réglementer les activités de ces groupes et canaliser leur énergie vers des projets plus constructifs. Toutefois, le développement socioéconomique et la création de possibilités d'emploi resteront essentiels pour s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes.

Ces événements ont également mis en lumière le fait qu'il demeure nécessaire de promouvoir une culture de dialogue politique. Il est encourageant de voir que le Gouvernement a relancé son programme de « gouvernance ouverte », qui avait été interrompu au début de l'année. Le dialogue national, qui a eu lieu le 21 août, a également constitué un bon exemple de l'adhésion de la population timoraise et de ses dirigeants à une culture de participation élargie à la prise de décision afin de résoudre toutes les questions par le compromis et le consensus.

En ce qui concerne le fonctionnement du processus démocratique, le bon déroulement de l'inscription des électeurs pour les premières élections au Timor-Leste depuis l'indépendance marque également une évolution encourageante. Quelque 400 000 personnes se sont inscrites pour les élections au niveau des chefs de village et des organes municipaux. Nous saluons également le Gouvernement d'avoir pris des mesures pour créer les cadres juridiques et institutionnels relatifs à d'importantes institutions gouvernementales grâce à l'adoption de lois clefs.

La loi portant création du Bureau du Provedor pour les droits de l'homme et la justice, prévu par la Constitution, a été promulguée en mai. Toutefois, la nomination du Provedor par le Parlement national a été retardée car aucun des trois candidats n'a pu obtenir la majorité requise lors des deux tours de scrutin organisés les 16 et 17 août. Le processus de nomination a été depuis réouvert et l'on espère que le Parlement national sera en mesure de choisir un candidat une fois qu'il aura repris ses travaux le 15 septembre. La prompte création du Bureau du Provedor donnera à la MANUTO la possibilité de contribuer à son développement au cours des derniers mois de son mandat.

Si le Timor-Leste enregistre des progrès constants vers l'autosuffisance, il continuera pour quelques temps encore à avoir besoin de l'aide internationale, sous forme de ressources tant financières qu'humaines, pour appliquer la législation qu'il a adoptée et améliorer l'efficacité des institutions fondamentales de l'État et du Gouvernement. Le flux de revenus générés par les ressources énergétiques sera un facteur clef. À cet égard, les informations selon lesquelles l'on serait parvenu à un accord lors de la récente rencontre entre le Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta et le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, M. Alexander Downer, concernant un cadre de négociations sont encourageantes.

Depuis le dernier rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, des progrès ont été réalisés concernant la délimitation définitive de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie. L'on est parvenu à un accord sur 90 % de la frontière et l'on compte parvenir à un accord sur les 10 % restants au niveau politique dans les semaines à venir, comme l'ont indiqué le Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta et le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Wirayuda, à l'issue de la rencontre qu'ils ont eu récemment le 15 août. Nous espérons que ce processus sera rapidement mené à bien.

Je voudrais maintenant évoquer les progrès enregistrés dans les trois domaines relevant du mandat de la MANUTO. Pour ce qui est des 58 conseillers civils devant occuper les postes clefs de l'administration publique, la MANUTO a désormais achevé le processus de recrutement avec la participation du Gouvernement. Jusqu'ici, 51 des 58 conseillers ont été déployés sur le terrain, quatre autres le seront le mois prochain et l'on s'attend à ce

que le Gouvernement prenne sa décision concernant les trois conseillers restants.

En ce qui concerne les 102 postes pour les fonctions essentielles, comme on les appelle, financés de manière bilatérale, malheureusement les fonds n'ont été reçus que pour la moitié du chiffre prévu. L'aide de la communauté internationale pour financer ces postes sera donc déterminante. Dans l'ensemble, l'administration publique manque encore de fonctionnaires expérimentés et compétents, en particulier d'administrateurs de rang intermédiaire remplissant d'importantes fonctions techniques et de supervision. Cela freine la délégation de pouvoirs aux niveaux appropriés et la décentralisation des services publics. Le Gouvernement doit impérativement recruter des homologues timorais aux conseillers civils aussi rapidement que possible si l'on veut qu'ils bénéficient des connaissances et des compétences de ces derniers au cours des mois qui restent avant l'achèvement du mandat de la MANUTO.

Les conseillers civils ont été sensibilisés à l'importance de préparer et de mettre en œuvre des stratégies de sortie. Ils vont se concentrer sur le développement des capacités institutionnelles grâce à des programmes de formation ciblés et bien conçus. Ils auront entre autres tâches de promouvoir une culture de transparence, de responsabilité et de respect des droits de l'homme.

Le secteur de la justice reste confronté à une pénurie de personnel qualifié et à une insuffisance des moyens matériels qui ont contribué à l'accumulation des affaires en souffrance, aux cas de détention après expiration du mandat d'arrêt et à des violations des droits de l'homme. Néanmoins des progrès ont été réalisés. Le nombre de personnes détenues après expiration du mandat d'arrêt a considérablement diminué suite à l'examen judiciaire effectué par le Président de la Cour d'appel, sur la demande du Représentant spécial.

La MANUTO fournit également 15 des 58 conseillers devant occuper des fonctions essentielles dans le secteur de la justice, y compris des juges pour les tribunaux de district. L'on espère qu'avec l'assistance et les contributions des donateurs bilatéraux et d'autres institutions, telles que le PNUD, le système pourra mieux fonctionner.

Les poursuites à Dili des auteurs de crimes graves commis en 1999 ont sensiblement progressé. Toutefois, un grand nombre d'inculpés se trouvent toujours hors du pays et n'ont pas été traduits en justice. Comme indiqué dans le dernier rapport du Secrétaire général, les mises en jugement pour crimes graves risquent de ne pas apaiser pleinement la soif de justice des personnes victimes de la violence en 1999 étant donné le temps et les ressources limités qui sont encore disponibles. Nous espérons poursuivre nos discussions avec le Conseil de sécurité sur la façon d'avancer sur cette question avant que ne s'achève le mandat de la MANUTO en mai 2005.

La composante de la MANUTO chargée de la police a continué d'aider la Police nationale, ou Policia Nacional de Timor-Leste (PNTL), à devenir une force professionnelle et impartiale par des activités d'encadrement et d'observation, tout en veillant à la coordination entre les efforts de la MANUTO et ceux des autres programmes d'assistance bilatérale et multilatérale. La composante chargée de la police a préparé un plan de renforcement des compétences pour la PNTL, sur la base d'une enquête sur les besoins de formation dans les domaines qui exigent une assistance supplémentaire. La priorité a été donnée à la formation des instructeurs. La PNTL a assumé toutes les responsabilités opérationnelles en matière de police depuis le 20 mai. La réponse de la PNTL à la récente flambée de violence entre groupes d'arts martiaux dans quatre différentes régions du pays a été globalement adéquate.

Toutefois, la PNTL continue à faire face à des problèmes tels que des compétences professionnelles insuffisantes et des cas de mauvaise conduite. Bien que des mesures aient été prises pour régler ces problèmes, celles-ci ne sont pas encore suffisantes. Agissant sur une recommandation de la MANUTO, le Gouvernement a mis en place un comité ministériel de haut niveau chargé d'étudier les allégations d'abus et de violations des droits de l'homme des manifestants et des badauds à Dili le 20 juillet. Une action rapide et exemplaire faisant suite à une enquête exhaustive offrant toutes les garanties du droit permettrait de renforcer le moral et la réputation de la PNTL.

D'autre part, le comportement du Groupe d'intervention rapide anti-émeutes lors de la manifestation des 19 et 20 juillet à Dili donne à penser que cette unité, en particulier, aurait besoin de recevoir une plus ample formation. Après cet incident, le Premier Ministre Alkatiri a formellement demandé au Représentant spécial de veiller à ce qu'une formation

supplémentaire soit donnée à la PNTL, en particulier dans les domaines du commandement et de la conduite des opérations, en vue de corriger les insuffisances identifiées à cette occasion.

La formation aux droits de l'homme sera une partie intégrante de ce processus. La formation a débuté le 9 août avec la participation de formateurs et de cadres de rang intermédiaire et supérieur du Groupe d'intervention rapide anti-émeutes pour assurer le renforcement des capacités et la pérennité du processus de formation même après la fin du mandat de la MANUTO. La composante de la MANUTO chargée de la police continue à former d'autres unités spéciales de la PNTL. La deuxième phase de la formation du Groupe de réserve de la police, précédemment appelé Service de déploiement rapide, a débuté le 21 juin 2004. Les instructeurs de la police des Nations Unies dispensent actuellement une formation d'une durée de neuf semaines à 84 policiers. Bien que la formation initiale du Groupe de réserve de la police ait pris fin le 23 août, il est prévu qu'au moins trois mois de formation étendue sur le terrain et de supervision seront nécessaires.

Je suis heureux de pouvoir signaler que depuis que le Gouvernement du Timor-Leste assume la responsabilité de la sécurité externe, la situation en matière de sécurité dans les districts frontaliers, et même dans l'ensemble du Timor-Leste, est restée de manière générale calme et pacifique. La majeure partie des effectifs réduits de la composante militaire de la MANUTO est déployée dans les districts frontaliers de l'ouest, et une section du Groupe d'intervention est déployée à Dili. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2004/669), la composante militaire de la MANUTO continue de faciliter les contacts entre les forces de sécurité timoraises et indonésiennes. Les officiers de liaison continuent de suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité le long de la frontière. La MANUTO et les forces de sécurité indonésiennes ont signé le 24 juin un arrangement de liaison militaire.

La composante militaire de la MANUTO s'est aussi efforcée d'encourager une étroite collaboration entre les diverses forces de sécurité timoraises. Des réunions régulières avec les forces de défense et la police ont permis d'examiner des questions en rapport avec la sécurité et la stabilité du pays. Le développement des forces de défense, qui souffrent encore d'un manque d'expérience et de personnel qualifié et d'une carence en formation adéquate et en matériel, et ne disposent que d'une capacité logistique très limitée, continue à dépendre du soutien externe par le biais de la fourniture de matériel et de formation.

Pour terminer, je dirai que, même si des progrès ont été réalisés dans tous les domaines du mandat de la MANUTO, il reste beaucoup à faire. La MANUTO va faire le maximum pour accomplir tout ce qu'elle peut dans les derniers mois de son mandat. Parallèlement, le Timor-Leste devra travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux afin de remplir les obligations qui lui incombent pour l'après-mai 2005. La situation sera évaluée dans le courant de cette année, afin de décider si des modifications peuvent être apportées à la taille de la mission, à sa composition et à ses responsabilités. Cette évaluation, qui doit avoir lieu en octobre, se fondera sur la situation en matière de sécurité qui prévaut sur le terrain et sur l'étendue des progrès réalisés par rapport au seuil d'autosuffisance par les institutions clefs de l'État et du Gouvernement au Timor-Leste.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Annabi de son exposé.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport du 13 août sur le Timor-Leste (S/2004/669), et le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, pour les informations qu'il nous a fournies sur la récente évolution de la situation dans ce pays. Je tiens aussi à rendre hommage au travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) lors de ces premiers mois du nouveau mandat, conformément à la résolution 1543 (2004).

Nous sommes encouragés de voir que, malgré les limitations existantes, les choses avancent d'un pas décidé au cours de cette étape de consolidation. En particulier, nous nous félicitons de la prise officielle des responsabilités en matière de sécurité interne et externe par le Gouvernement du Timor-Leste, ainsi que de la promulgation par ce gouvernement de différentes lois fondamentales et des démarches qu'il a effectuées pour l'inscription dans les listes électorales.

En ce qui concerne le fonctionnement de la MANUTO, nous souhaitons mettre l'accent sur trois aspects essentiels. S'agissant du premier élément du

programme, nous saluons le renforcement des capacités et de la structure de l'administration publique. Néanmoins, nous convenons qu'en plus de disposer de fonctionnaires compétents aux postes de direction, il faut aussi pouvoir compter sur du personnel qualifié pour pourvoir les postes d'administrateur de rang intermédiaire. Il ne fait aucun doute que la structure et le développement de l'administration publique du Timor-Leste reflètent encore des insuffisances importantes que nous devons prendre en compte.

Au cours de la période considéré, l'équipe de conseillers civils de la MANUTO a réalisé un travail essentiel dans l'instruction et la formation de fonctionnaires timorais. Je tiens à souligner que, malgré les limitations existantes, le Timor-Leste a une occasion unique en son genre de former des fonctionnaires dévoués au service public et donnant l'exemple en termes de rectitude et de probité.

Nous partageons l'inquiétude exprimée devant les longs retards dans l'administration de la justice et les carences en matière de droits de l'homme relevées dans les procédures, et nous reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer les capacités dans ce domaine. Dans ce contexte, nous nous félicitons des nouvelles mesures mises en place par le Conseil de coordination du système judiciaire.

Nous souhaitons aussi souligner qu'en mai une délégation de pays du Groupe d'organisation de la Communauté des démocraties, composé du Chili, de la République de Corée, du Portugal et des États-Unis, en plus de l'Australie, du Cap-Vert, de l'Italie, de la Nouvelle-Zélande et d'Israël, s'est rendue au Timor-Leste. À cette occasion, elle s'est entretenue avec les plus hautes autorités politiques, judiciaires et parlementaires, ainsi qu'avec des membres de la société civile. Ils se sont également rendus dans plusieurs villes de manière à évaluer les besoins les plus pressants relatifs à la reconstruction institutionnelle et à l'état des systèmes judiciaire, social et électoral. Parallèlement, ils ont identifié des domaines pour lesquels la Communauté des démocraties (présidée actuellement par le Chili, ce qui est un honneur pour notre pays) pourrait prêter sa coopération et son appui. En septembre prochain, c'est-à-dire dans quelques semaines, les États-Unis et le Portugal rendront un rapport de suivi de la visite.

Dans le domaine des droits de l'homme, non seulement nous nous félicitons de l'aide fournie par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), par l'intermédiaire du Groupe des crimes graves, en vue d'élucider les crimes commis en 1999, mais aussi nous soulignons le mécanisme visant à instruire avant mai 2005 toutes les demandes de mandat d'arrêt pour les personnes qui ont fait l'objet d'une mise en accusation mais qui n'ont pas encore été traduites devant un tribunal. Nous devons garder à l'esprit qu'il est probable que nous ne parviendrons pas à achever le travail avant la date prévue et en fin de compte, il ne faut pas écarter la nécessité d'adopter des mesures supplémentaires à l'avenir, le cas échéant.

En relation avec ce que je viens de dire, nous sommes tout particulièrement satisfaits du travail qu'a effectué la Commission accueil, vérité et réconciliation et nous attendons avec intérêt son rapport final et ses recommandations à propos des activités complémentaires, qui seront publiés vers la fin octobre.

En ce qui concerne le deuxième volet du programme, nous nous félicitons en particulier du travail, comme l'a dit M. Annabi, accompli par la Police nationale et par son effectif de 3 020 policiers qui exercent déjà leurs fonctions dans tous les districts du pays. De plus, nous pensons qu'il est crucial de continuer à appuyer la formation de l'Unité des gardes frontière. En dépit des progrès réalisés, nous pensons également que la Police nationale doit poursuivre sa formation, en particulier pour acquérir un meilleur professionnalisme, efficacité et sens des responsabilités, en mettant fortement l'accent sur la question des droits de l'homme. Nous soulignons, de plus, le travail de formation, d'instruction et d'encadrement de la Police nationale du Timor-Leste, mené à bien par la composante de police de la MANUTO.

S'agissant du troisième volet, c'est-à-dire le maintien de la sécurité, nous nous félicitons de ce que la situation dans le pays a été assez calme, mais nous ne pouvons passer sous silence certaines sources d'instabilité telles la contrebande, le commerce illégal et les franchissements illicites de frontières, ainsi que les manifestations qui se sont déroulées à Dili, auxquelles M. Annabi a fait référence. À cet égard, il nous semble que jusqu'à présent, les dispositions de la résolution 1543 (2004) se sont révélées appropriées et raisonnables.

Enfin, il y a un autre défi à relever pour parvenir à la stabilité au Timor-Leste, qui est d'atteindre un

développement économique qui permette de dépasser la pauvreté, de créer des emplois, d'améliorer le bien-être de la population et de parvenir à une réussite socioéconomique. À cet égard, nous souhaiterions souligner les programmes d'aide en place, mis en œuvre par les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les divers pays bailleurs de fonds. Cependant, il est évident qu'un appui encore plus grand de la part de la communauté internationale est nécessaire pour faire face à la situation, qui se caractérise par le chômage, la pauvreté et un développement encore faible. À cet égard, nous espérons que nous réaliserons de plus grands progrès dans l'exploitation des ressources minérales du pays. Je suis certain que de nombreux pays, dont le mien, peuvent coopérer dans ce domaine.

Nous nous félicitons de la coopération qui existe entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous reconnaissons la volonté manifestée d'atteindre un accord concernant la frontière terrestre, et les progrès récents dont nous a informés M. Annabi. Nous espérons que cet accord sera rapide et définitif, et nous sommes certains qu'il aura des répercussions importantes sur l'amélioration des relations bilatérales. Nous espérons également que nous continuerons à enregistrer des progrès dans les autres domaines importants de la relation bilatérale et, en particulier, que les responsables des crimes graves commis en 1999 auront à répondre de leurs actes.

Pour terminer, nous nous félicitons du travail précieux et des efforts des autres acteurs régionaux et des donateurs de la communauté internationale. Le Chili, qui est aux côtés du Timor-Leste depuis le début, ayant antérieurement envoyé un contingent, souhaite en définitive que ce jeune pays constitue un exemple international de réussite et d'espoir.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais me joindre aux autres délégations pour remercier le Secrétaire général adjoint M. Hédi Annabi de son excellente présentation du rapport du Secrétaire général (S/2004/669) et d'avoir instruit le Conseil de la situation au Timor-Leste.

Le Timor-Leste a fait des progrès remarquables depuis son indépendance il y a un peu plus de deux ans. Nous félicitons le Gouvernement du Timor-Leste des progrès qu'il a réalisés en dépit de circonstances difficiles. Nous sommes également sensibles aux efforts des dirigeants timorais visant à promouvoir la réconciliation nationale et à panser les profondes blessures du passé, sur le plan tant interne qu'externe.

Le Pakistan appuie les efforts de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour consolider la paix et appuyer le développement institutionnel au Timor-Leste. Nous nous félicitons des progrès obtenus par la MANUTO sur les trois volets du programme pour lesquels elle a reçu mandat d'appuyer le gouvernement – à savoir, premier volt, l'administration publique et la justice, ainsi que la justice en matière de crimes graves; deuxième volet, le renforcement du maintien de l'ordre; et troisième volet, la sécurité et la stabilité au Timor-Leste. Ce sont là des tâches d'une extrême importance pour appuyer le pays en cette période cruciale de renforcement des capacités. Cependant, nous partageons l'observation qui est faite dans le rapport du Secrétaire général que

> « … la MANUTO ne peut que répondre aux besoins les plus urgents. Des efforts bilatéraux complémentaires sont essentiels pour renforcer l'administration publique [timoraise], la police et les forces armées afin qu'elles puissent acquérir durablement et dans de bonnes conditions les capacités nécessaires. » (*S/2004/669, par. 46*)

Le Pakistan estime que l'appui constant des voisins du Timor-Leste est essentiel dans ce contexte. Le développement de relations étroites et amicales entre le Timor-Leste et l'Indonésie est naturellement d'une importance vitale et dans l'intérêt bien compris des deux pays. Nous saluons les efforts fournis par les deux parties pour améliorer les relations bilatérales. Nous leur demandons de continuer à travailler de manière constructive afin de résoudre les problèmes qui demeurent, en particulier la démarcation et la gestion de leur frontière terrestre commune. Nous espérons que les autres voisins du Timor-Leste pourront également résoudre leurs questions bilatérales avec ce pays naissant, de manière à lui permettre d'atteindre son véritable potentiel économique. À cet égard, nous accordons une grande importance au tracé rapide et définitif de la frontière maritime entre le Timor-Leste et l'Australie et au partage des ressources pétrolières et en gaz naturel de la région, ressources dont les Timorais ont un grand besoin pour leur développement économique et social, tant immédiat qu'à long terme.

Pour terminer, je souhaiterais partager l'optimisme qui ressort du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés par le Timor-Leste sur la voie de ce qu'on appelle l'autosuffisance.

Toutefois, comme l'indique le rapport,

> « Il est clair […] qu'il restera encore beaucoup à faire au cours des derniers mois du mandat de la MANUTO et que l'importance des progrès réalisés dépendra des efforts entrepris en commun par le Gouvernement du Timor-Leste, la MANUTO et la communauté internationale. » (*S/2004/669, par.43*)

À notre avis, la stabilité et l'autosuffisance à long terme du Timor-Leste ne doivent pas être considérées comme acquises. Sans l'aide nécessaire – et soutenue – de la communauté internationale, tous les acquis obtenus au Timor-Leste risqueraient d'être perdus. Pour faciliter la transition du rétablissement de la paix à la consolidation de la paix, il nous semble important, à ce stade, que participent dûment à l'aide apportée au Timor-Leste tous les organes des Nations Unies ainsi que d'autres éléments de la communauté internationale – dont les institutions de Bretton Woods et la société civile.

À cet égard, il serait bon d'envisager de mettre en place un comité composite constitué de représentants du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour coordonner et superviser l'appui international au Timor-Leste. À tout le moins, le Conseil économique et social devrait envisager de mettre en place un mécanisme analogue à ceux qui ont été créés pour la Guinée-Bissau et le Burundi à cette fin.

M. Danforth (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous saluons le dernier rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/669) et nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, du compte-rendu qu'il en a fait. Nous aimerions également saluer ici le travail réalisé par le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la MANUTO, Sukehiro Hasegawa, et les progrès de l'aide de la Mission au Gouvernement timorais sur la voie de l'autosuffisance. Nous notons notamment avec satisfaction l'adoption de lois-cadres importantes dans les domaines juridique et institutionnel au Timor-Leste, les progrès de l'inscription sur les listes électorales et la mise en place du Bureau du Provedor pour les droits de l'homme et la justice.

Si nous applaudissons aux progrès réalisés par le Gouvernement et le peuple timorais dans la mise en place d'une administration civile, l'administration est-timoraise n'a encore que des capacités limitées. Il est capital que les conseillers de la MANUTO opèrent le transfert de compétences à leurs homologues du Timor-Leste d'ici à mai 2005. À cet égard, nous espérons que le Gouvernement du Timor-Leste nommera des administrateurs civils le plus tôt possible, en particulier au sein du Trésor et de l'Autorité des services bancaires et des paiements. Le Gouvernement doit aussi s'atteler à promulguer les lois et réglementations pertinentes pour permettre à l'administration de fonctionner.

Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le secteur de la justice reste confronté à une pénurie de personnel qualifié et à une insuffisance des moyens matériels. Nous saluons le travail réalisé par la MANUTO pour aider à la mise en place du Centre de formation judiciaire qui permettra de former les ressources humaines nécessaires au bon fonctionnement du système judiciaire.

S'agissant des crimes graves, nous restons préoccupés par le nombre de personnes mises en accusation – 279 – qui se trouveraient hors du territoire du Timor-Leste et par conséquent hors de la compétence du Groupe des crimes graves. Comme je l'ai souligné au Conseil en février, les violations des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999 n'ont pas été oubliées et le processus par lequel les coupables devront répondre de ces atrocités doit permettre de faire réellement la justice.

Bien qu'elle ne relève pas du mandat de la MANUTO, la récente décision de la cour d'appel indonésienne annulant quatre condamnations prononcées par le Tribunal ad hoc a des répercussions directes sur la question plus large de la façon dont on peut faire répondre les auteurs de ces crimes. Les décisions et l'ensemble du processus suivi par le Tribunal ad hoc ont souffert de graves imperfections et n'ont pas permis d'attribuer toutes les responsabilités de façon crédible pour les violations faites au Timor-Leste en 1999. Il est absolument critique pour le développement des institutions démocratiques tant de l'Indonésie que du Timor-Leste que l'on puisse au moins en partie établir les responsabilités dans les

atrocités de 1999. Compte tenu de la compétence limitée du Groupe des crimes graves et de l'échec de la procédure du tribunal ad hoc indonésien, des mesures correctives supplémentaires seront peut-être nécessaires pour faire la justice. Il nous semble particulièrement indiqué, à cette fin, de réfléchir notamment à la mise sur pied d'une commission internationale indépendante composée d'experts internationaux afin d'établir la vérité.

Enfin, nous trouvons encourageant d'entendre que le climat de sécurité au Timor-Leste reste stable. La MANUTO doit continuer de former le personnel militaire et de police timorais pour développer encore les capacités du Timor-Leste en matière de sécurité. La MANUTO devra avoir procédé d'ici à mai 2005 au transfert des responsabilités au Timor-Leste pour tous les aspects de la sécurité. Par conséquent, les Forces de défense nationales timoraises et la Police nationale du Timor-Leste doivent recevoir le complément de formation qui s'impose pour pouvoir faire face efficacement à toutes les menaces sécuritaires. Nous nous félicitons de l'assistance bilatérale fournie par le Royaume-Uni et l'Australie à cet égard et je voudrais également saluer le travail acharné réalisé par notre collègue du Timor-Leste ici présent, qui représente remarquablement les intérêts de son pays.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais d'abord remercier M. Hédi Annabi pour son exposé détaillé et exhaustif sur la situation au Timor-Leste.

Ma délégation se félicite des réalisations importantes accomplies ces derniers mois par le peuple et le Gouvernement timorais et par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor Oriental (MANUTO). Des progrès très encourageants ont ainsi été obtenus dans la préparation des prochaines élections locales ainsi que dans le développement des systèmes d'administration publique, de justice et de maintien de l'ordre. Les développements intervenus dans le domaine de la sécurité avec, en particulier, l'adoption de lois clefs concernant les secteurs de la police et de la défense, ainsi que les efforts visant à l'harmonisation des mandats et des tâches entre les forces de défense et de police, sont hautement positifs. Les autorités locales s'acquittent dûment de leurs engagements et nous sommes confiants que le Timor-Leste continuera à développer ses propres capacités et sera en mesure d'atteindre à court terme – avec l'appui de la communauté internationale et de la MANUTO – l'autonomie en matière de sécurité.

Des difficultés financières ont continué à freiner, ces derniers mois, l'édification des infrastructures, ainsi que les préparatifs électoraux, en particulier en dehors de la capitale, la capacité des régions en matière d'administration et de justice demeurant faible. Pour parvenir véritablement à la stabilité sociale et à un développement économique durable, le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste se doivent de redoubler encore d'efforts. De ce point de vue, l'appui constant de la communauté internationale des donateurs demeure indispensable.

La faiblesse des revenus du pays et la pauvreté continuent de compromettre les efforts de reconstruction et de développement du Timor. Les recettes attendues de la prospection du pétrole et du gaz dans la mer du Timor ne se sont toujours pas concrétisées et des progrès dans ce domaine sont absolument indispensables pour que le pays puisse exploiter pleinement son potentiel économique. À cet égard, nous espérons qu'un accord entre l'Australie et le Timor-Leste pour l'exploitation des ressources minières dans la mer du Timor, qui répondrait aux intérêts des deux pays, sera bientôt conclu. Nous nous félicitons, par ailleurs, de l'amélioration continue des relations entre les Gouvernements du Timor-Leste et de l'Indonésie et nous sommes convaincus que les deux pays continueront d'œuvrer conjointement au règlement des problèmes en suspens, tels que la délimitation et la gestion de leur frontière commune ainsi que le renforcement de leur coopération mutuelle.

La promotion du développement socio-économique du Timor-Leste par les donateurs bilatéraux et multilatéraux aidera grandement à assurer la stabilité à long terme du pays. La communauté internationale se doit donc de continuer à fournir une assistance conséquente au développement du Timor-Leste et de participer à sa reconstruction économique. Nous sommes confiants que le peuple timorais continuera à engranger des succès dans son entreprise d'édification nationale et dans le redressement économique du pays.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de la présentation détaillée et objective qu'il a faite du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui

des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Ma délégation se félicite de ce rapport et partage l'analyse du Secrétaire général au sujet des progrès réalisés par le Timor-Leste vers l'autosuffisance, ainsi que ses observations sur les grands problèmes qui restent à surmonter par le Gouvernement timorais et par la communauté internationale et la MANUTO dans les tâches qui leur incombent et dans la réalisation des attentes de tous.

Il s'agit d'un rapport intérimaire, et ma délégation estime que nous avons de bonnes raisons de croire que l'achèvement du mandat de la MANUTO au Timor-Leste s'effectuera de la façon la plus fluide possible. Nous sommes heureux de constater que la stabilité et la situation en matière de sécurité se sont généralement améliorées dans le pays, même si la contrebande, le commerce illégal et les franchissements de frontière demeurent préoccupants.

Nous nous félicitons des importantes mesures prises en vue des premières élections dans le pays depuis l'indépendance. Des progrès considérables ont également été réalisés dans les domaines de l'administration publique et de la police. Nous pensons qu'avec l'appui approprié de la MANUTO – notamment de sa composante civile – on devrait pouvoir parvenir à des résultats plus encourageants d'ici à mai 2005.

Néanmoins, et conformément à l'avis exprimé par le Secrétaire général, il y a encore une série de questions en suspens qui doivent être réglées. Le pays continuera de dépendre de l'assistance internationale afin de parvenir à ses objectifs de développement. Par conséquent, l'appui bilatéral et multilatéral, notamment de la part d'institutions financières internationales, sera essentiel pour l'avenir du Timor-Leste. Nous espérons que cet appui se poursuivra et qu'il sera bien géré, en pleine coopération entre les autorités et les institutions timoraises d'une part et leurs partenaires internationaux d'autre part.

Je suis également heureux de noter, comme l'a fait le Secrétaire général, l'existence d'un lien entre la capacité du Timor-Leste à générer des revenus nationaux suffisants et la création d'institutions nationales viables, ce qui mènera à la stabilité et à de meilleures conditions socioéconomiques. À cet égard, le Brésil espère que les négociations bilatérales entre l'Australie et le Timor-Leste sur les frontières maritimes, ainsi que les négociations avec l'Indonésie sur les frontières terrestres, pourront bientôt s'achever afin d'aider au mieux le Gouvernement du Timor-Leste à parvenir à la stabilité et à promouvoir le développement.

En ce qui concerne la lutte contre l'impunité, nous encourageons la communauté internationale à continuer de fournir un appui, notamment un appui diplomatique et financier, à l'amélioration du système judiciaire au Timor-Leste, ainsi qu'aux travaux de la Commission accueil, vérité et réconciliation. Nous considérons qu'il s'agit d'une partie essentielle de tout processus de consolidation démocratique. Aussi louables soient-ils, nos efforts en vue de sanctionner tous les cas d'impunité et les violations des droits de l'homme ne doivent pas se limiter à punir ceux qui ont commis les crimes les plus graves en 1999.

Tous les auteurs de crimes et de violations des droits de l'homme, graves ou pas, doivent être punis dans un nouvel État tel le Timor-Leste. Ma délégation saisit cette occasion pour lancer un appel à toutes les parties concernées, à l'intérieur et à l'extérieur du Timor-Leste, à la communauté des donateurs et aux organisations des droits de l'homme, ainsi qu'aux Gouvernements de Dili et de Djakarta, pour qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour instaurer dans cette nouvelle nation une culture de respect des droits de l'homme qui constituera une base solide pour un État démocratique et accélèrera son processus de développement.

M. Duclos (France) : Je voudrais à mon tour remercier M. Annabi pour la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2004/669) et pour l'actualisation très utile qu'il nous a présentée de la situation au Timor-Leste. Comme d'autres, nous voudrions aussi saluer le travail accompli par le Représentant spécial et par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), et nous voudrions adresser nos félicitations au peuple et au Gouvernement de Timor-Leste pour les progrès, à certains égards remarquables, qui ont été accomplis ces derniers mois. Nous avons pris note avec intérêt des mesures qui vont dans le sens de la prise en charge des responsabilités en matière de sécurité par le Gouvernement du Timor-Leste. Nous avons aussi pris note des progrès accomplis en matière législative pour ce qui est de l'administration de la justice. Et, bien entendu, comme d'autres, nous avons été très attentifs aux mesures et aux dispositions qui sont prises pour permettre les élections selon le

calendrier prévu. Par exemple, nous saluons le début du processus de recensement.

Dans d'autres domaines, des progrès sont également significatifs. Il s'agit par exemple des relations entre le Timor-Leste et ses voisins. Et à cet égard, comme d'autres, nous voudrions appeler l'attention sur l'importance qui s'attache à la mise en place d'accords rapides concernant les frontières maritimes avec l'Australie ou les frontières terrestres avec l'Indonésie, car ce sont des domaines qui conditionnent dans une certaine mesure le développement économique du pays.

Sur les fonctions de la MANUTO, nous sommes satisfaits là aussi du fonctionnement de la Mission et, par ailleurs, nous souscrivons aux observations qui ont été faites dans le rapport du Secrétaire général et aux suggestions présentées au début de cette séance par le représentant du Chili.

Si nous nous tournons vers l'avenir, nous avons bien conscience qu'il reste encore beaucoup à faire. Il y a deux sujets sur lesquels je voudrais appeler l'attention du Conseil. Le premier sujet déjà évoqué par d'autres est celui de la question de l'impunité et je voudrais me joindre aux observations faites par le représentant des États-Unis tout à l'heure sur certaines décisions de justice récentes concernant les crimes graves de 1999. Peut-être m'adresserais-je à M. Annabi pour lui demander si, dans ce domaine, il estime qu'il y a des mesures supplémentaires qui pourraient être prises par la communauté internationale, et sous quelle forme.

Le deuxième point sur lequel je voudrais appeler l'attention est la préparation de la contribution, que devra continuer à faire la communauté internationale, une fois le mandat de la MANUTO expiré. Il est certain en effet qu'il sera nécessaire d'imaginer les structures qui permettront de continuer à appuyer les efforts des Timorais eux-mêmes pour développer leur pays. Le représentant du Pakistan a présenté certaines réflexions et suggestions; il nous semble qu'il est important que nous réfléchissions tous ensemble dans la direction qu'il a indiquée.

M. King (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, de son exposé de ce matin et remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2004/669), qui constitue une mise à jour très utile des progrès accomplis en vue de l'achèvement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration que fera bientôt le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

Comme d'autres, nous nous félicitons des progrès considérables réalisés dans un certain nombre de domaines importants. Nous saluons le travail accompli par le Gouvernement du Timor-Leste ainsi que les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général et de la MANUTO. Nous nous félicitons en particulier de l'appui fourni en faveur des nouvelles mesures nécessaires pour résoudre les problèmes dans le secteur judiciaire, notamment la création d'un centre de formation judiciaire. Nous nous félicitons également de l'appui fourni à la force de police timoraise après qu'elle a pleinement pris en charge le respect de l'ordre le 20 mai, y compris l'élaboration d'un plan de renforcement des compétences. Nous félicitons également la MANUTO de la façon dont elle coordonne l'assistance qu'elle fournit à la police timoraise et les autres programmes d'aide bilatérale comme, par exemple, le programme de formation de la police conduit par le Royaume-Uni et l'Australie.

Nous saluons les progrès constants du Groupe des crimes graves ainsi que le travail accompli par la Commission accueil, vérité et réconciliation en vue d'élaborer des recommandations sur la politique et les programmes. Cela dit, et comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2004/669), il reste encore des choses à faire dans plusieurs domaines. Nous souhaiterions plus particulièrement voir, dans les mois à venir, des avancées supplémentaires dans le renforcement des capacités et des structures de l'administration publique ainsi que dans le renforcement des capacités des forces armées.

Là encore, comme indiqué par le Secrétaire général, il importe que les États Membres coopèrent pleinement. Nous aussi sommes déçus que des condamnations prononcées à Jakarta par le Tribunal spécial indonésien chargé de juger les atteintes aux droits de l'homme commises au Timor oriental aient été annulées et que le Tribunal spécial n'ait pas réussi à rendre la justice. Le Royaume-Uni est impatient de pouvoir s'atteler, aux côtés du Secrétaire général, à la mise au point d'un mécanisme qui permettrait de reconnaître la responsabilité des auteurs des crimes graves commis en 1999. Nous louons les efforts que le

Timor-Leste et l'Indonésie continuent de faire pour parvenir à un accord sur la frontière terrestre, et nous espérons que l'on avancera rapidement vers la finalisation de l'accord relatif à la gestion de la frontière.

Nous accueillons favorablement les projets de la MANUTO visant à aider le Timor-Leste à régler les problèmes surgissant pendant la progression du pays sur la voie de l'autonomie, favorisant ainsi la fin sans heurts des activités de la Mission. À cet égard, nous attendons avec intérêt le bilan de la MANUTO qui sera dressé cette année ainsi que le débat sur les modifications éventuelles à apporter aux activités et aux responsabilités de la MANUTO en raison de l'évolution des besoins et des priorités.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance publique afin de débattre du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/669) en application de la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité. Ce débat public est important et arrive à point nommé au stade actuel de l'avancée du Timor-Leste vers l'autonomie, où l'assistance – bilatérale et multilatérale – de la communauté internationale s'avère plus que jamais primordiale. Par ailleurs, nous remercions le Sous-Secrétaire général Hédi Annabi de son exposé, et nous profitons de l'occasion pour saluer les contributions de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général, Kamalesh Sharma, ainsi que par son successeur, Sukehiro Hasegawa, à l'exécution du mandat de la MANUTO.

Il convient de noter que des ressortissants timorais ont désormais été placés à certains postes clés de l'administration publique. Cependant, nous prenons note de l'analyse générale faisant état du manque de personnel expérimenté et qualifié dans les domaines de la planification économique et des finances, de la justice et de l'infrastructure. Nous souscrivons à la demande d'un appui extérieur dans ces domaines, adressée par le Secrétaire général. Un tel appui est particulièrement indispensable dans le secteur de la justice, où il est primordial de bâtir un système moderne et égalitaire. La bonne gouvernance du Timor Leste sur le long terme dépendra de la solidité des fondations sur lesquelles reposeront les institutions administratives.

En ce qui concerne les crimes graves, ma délégation attend le rapport final de la Commission accueil, vérité et réconciliation. Nous prenons note de l'observation du Secrétaire général selon laquelle le temps et les ressources impartis au processus de mises en jugement pour crimes graves pourraient s'avérer insuffisants pour traduire en justice les auteurs des violences de 1999. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les auteurs des crimes graves de 1999 soient traduits en justice. Nous pensons que cela devrait être fait de la façon la plus pratique, appropriée et efficace possible en tenant compte des points de vue et des susceptibilités des parties concernées et avec leur coopération.

Les problèmes liés au manque de qualification et d'expérience auxquels la Police nationale du Timor-Leste (PNLT) reste confrontée, et qui sont signalés, mettent en relief le besoin d'une formation supplémentaire, non seulement en vue d'améliorer la qualification des policiers et du personnel civil d'appui, mais aussi dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme.

Ma délégation constate avec satisfaction que depuis que le Timor-Leste a officiellement pris en charge la responsabilité entière de la sécurité, le 20 mai dernier, la situation est restée calme et pacifique. Ainsi, en dépit des craintes initiales, l'importante réduction de l'effectif militaire de la MANUTO n'a pas été un facteur de déstabilisation. Bien entendu, la force de sécurité de la MANUTO et le Groupe d'intervention restent prêts à agir et continuent d'effectuer des patrouilles régulières. Toutefois, nous prenons note de la limite des capacités des forces armées du Timor-Leste (F-FDTL), due à un manque de personnel qualifié et expérimenté, à l'inadéquation de la formation et du matériel, et à des capacités logistiques de déploiement très limitées.

Nous sommes également préoccupés par le taux très élevé de chômage et par la pauvreté générale qui règnent dans le pays. Si le Gouvernement n'intervient pas, cela pourrait gravement compromettre la sécurité et la stabilité du Timor-Leste. Nous prions instamment le Gouvernement d'utiliser les recettes non dépensées pour financer des projets d'investissements, tels que la construction de routes et la remise en état d'autres infrastructures, sachant que ces projets créeraient des emplois tout en contribuant à la croissance économique et au développement social.

Il est évident que parallèlement aux succès de la MANUTO vers l'autonomie politique et économique du Timor-Leste, les problèmes liés à l'édification de l'État continueront de se poser bien après l'expiration du mandat de la MANUTO. Alors que nous nous attaquons à ces problèmes, l'aide et l'appui fournis par la communauté internationale, aux niveaux bilatéral et multilatéral, semblent venir prendre le relais de la MANUTO. Il est important de savoir ce qui est terminé et ce qui est commencé.

L'édification d'un État est un processus long et laborieux qui est semé d'embûches. Les dirigeants et le peuple timorais nous montrent que la poursuite d'un idéal, le courage, la détermination, l'unité et le dur labeur sont les ingrédients qui permettent d'aider un pays à édifier progressivement un État avec succès. Les pays qui sont le mieux placés pour aider le Timor-Leste à réaliser cet objectif sont vivement engagés à apporter leur appui et leur aide le plus vite possible. Les efforts consentis par l'Indonésie et l'Australie voisines pour régler les derniers problèmes liés à la transition, en particulier pour ce qui est de la démarcation des frontières, sont véritablement encourageants.

Enfin, ma délégation tient à souligner la contribution importante des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que des institutions de Bretton Woods et des pays partenaires du développement, actuellement présents au Timor-Leste, dans l'instauration d'une société autonome, économiquement indépendante et socialement égalitaire par le Timor-Leste.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur la situation au Timor-Leste. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, de sa présentation détaillée du rapport du Secrétaire général (S/2004/669), de même que nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste pour son travail et pour les efforts entrepris par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) afin d'aider le peuple timorais à édifier un nouvel État, entreprise qui nous tient fortement à cœur, à nous membres de la Communauté des pays de langue portugaise.

Nous avons pris note avec satisfaction des remarquables progrès accomplis par le peuple et le Gouvernement timorais dans les domaines de la réconciliation nationale, de la consolidation de la paix et de la mise sur pied d'un État autonome, laquelle a récemment marqué un tournant décisif avec la prise en charge de la sécurité intérieure et extérieure. Tels qu'exposés dans le rapport du Secrétaire général, les progrès réalisés dans les trois grands programmes qui forment l'essentiel des activités de la MANUTO au Timor-Leste donnent lieu d'espérer qu'un État moderne et démocratique fondé sur l'état de droit deviendra réalité dans un avenir proche.

Tandis que l'État timorais avance vers la réalisation de ces objectifs, nous jugeons essentiel d'apporter au Timor-Leste un certain degré de viabilité économique, indispensable pour assurer l'irréversibilité sur le long terme des vastes réformes en cours.

Les institutions financières internationales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Timor-Leste et la communauté internationale dans son ensemble doivent redoubler d'efforts pour fournir l'assistance économique dont a besoin le Timor-Leste, afin de garantir que l'État et la société modernes qui sont en train d'être édifiés dans ce pays soient assortis d'une structure économique correspondante. Une croissance soutenue et le développement de l'économie timoraise sont donc fondamentaux pour parvenir à une société durable et progressiste au Timor-Leste. De l'avis de ma délégation, les avancées enregistrées pourraient être compromises s'il n'y a pas de progrès tangibles pour jeter les bases d'une économie moderne et de l'intégration complète du Timor-Leste à l'économie régionale et mondiale.

Les relations entre le Timor-Leste et les pays voisins, en particulier l'Indonésie, demeurent un facteur essentiel de la phase actuelle de consolidation du processus d'édification de la nation. Ma délégation se félicite de la coopération de haut niveau établie entre le Timor-Leste et l'Indonésie concernant la question de leur frontière terrestre commune. L'achèvement de ce processus, ainsi que les négociations avec l'Australie concernant la frontière maritime et le partage des ressources pétrolières et de gaz naturel, sont des objectifs cruciaux pour le Timor-Leste et pour l'amélioration des perspectives de la population timoraise en ce qui concerne la sécurité et le développement socioéconomique.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, dont nous partageons pleinement les préoccupations et les recommandations, le Timor-Leste

est parvenu à une étape cruciale sur la voie de l'autosuffisance, bien que ses fondements soient encore fragiles pour parvenir à une société viable. Lorsqu'en octobre, le Conseil examinera de nouveau la question du Timor-Leste afin de réexaminer le mandat actuel de la MANUTO, nous nous efforcerons d'obtenir une présence internationale soutenue dans le pays jusqu'à ce qu'il ait franchi une fois pour toutes le seuil de l'autosuffisance de l'État.

Ma délégation reconnaît le rôle important joué par le système des Nations Unies pour assurer de meilleures conditions socioéconomiques au peuple timorais grâce à la remise en état des infrastructures, la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et la fourniture de meilleurs services de santé et d'éducation pour la population.

Pour terminer, nous tenons à saluer l'excellent travail des conseillers civils de la MANUTO pour appuyer l'administration publique, les systèmes judiciaires et de maintien de l'ordre et pour renforcer la sécurité et la stabilité du Timor-Leste.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais en premier lieu remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2004/669). Je remercie également le Sous-Secrétaire général Annabi de son exposé.

Au cours de ces derniers mois, grâce aux efforts inlassables du Gouvernement et du peuple timorais, le Timor-Leste a enregistré des progrès remarquables dans tous les domaines du processus d'édification de la nation. Le Gouvernement timorais a continué à renforcer ses capacités en matière d'administration publique. Le cadre juridique et les organismes chargés du maintien de l'ordre ont été améliorés. La police et les forces armées ont été renforcées et ont assumé, avec succès, la responsabilité du maintien de la sécurité nationale. Nous félicitons le peuple timorais des progrès obtenus pour l'édification de la nation.

Comme le note le rapport du Secrétaire général, le Timor-Leste continue de se heurter à de nombreux défis pour ce qui est de maintenir la stabilité nationale, de renforcer l'administration et de promouvoir le développement socioéconomique. La MANUTO a encore beaucoup de travail à accomplir d'ici la fin de son mandat et, pour parvenir pleinement à la prospérité et à la stabilité, le peuple timorais a également encore beaucoup à faire. Durant cette période, la communauté internationale devra sceller un partenariat à long terme avec le Timor-Leste. Nous sommes très reconnaissants au rôle positif joué par la MANUTO dans le développement et l'édification du Timor-Leste. Nous appuyons la MANUTO dans l'appui qu'elle continue de fournir au Timor-Leste pour qu'il parvienne rapidement à l'autosuffisance. Parallèlement, nous demandons à la communauté internationale, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, de continuer à épauler et à assister le Timor-Leste dans son processus d'édification de la nation afin de garantir un développement durable dans tous les domaines.

M. Zinsou (Bénin) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir convoqué la présente séance publique sur la situation au Timor-Leste. Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Hédi Annabi, pour l'excellente présentation du rapport du Secrétaire général (S/2004/669) qu'il vient de nous faire.

C'est avec une satisfaction renouvelée que ma délégation accueille ce rapport fort édifiant sur les progrès accomplis par le Timor-Leste depuis notre dernière séance sur la question en mai 2004. Les informations qui y sont fournies confirment, s'il en est encore besoin, la volonté politique et la vision à long terme des dirigeants timorais, déterminés à bâtir une nation stable et démocratique. Elles confirment également que le jeune État timorais s'emploie à tirer pleinement parti de la présence de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), dont nous saluons l'efficacité remarquable pour aider le Timor-Leste à assurer l'autosuffisance de l'État. Nous félicitons le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour son action à la tête de la mission.

D'un autre point de vue, le Bénin se réjouit de la coopération qui se développe entre les Gouvernements du Timor-Leste, de l'Australie et de l'Indonésie. Nous espérons que la volonté politique affichée par les trois gouvernements s'inscrira dans la durée pour faire du renforcement continu des rapports de bon voisinage et du respect de l'intégrité territoriale de chacun de leur pays le leitmotiv de leur action dans tous les domaines.

Nous saluons les progrès réalisés dans la délimitation des frontières terrestres et maritimes de

Timor-Leste, dont l'aboutissement reste déterminant pour une exploitation judicieuse et un bénéfice équitable des ressources naturelles de la zone.

Nous nous félicitons du transfert effectif par la MANUTO, le 20 mai 2004, de tous les pouvoirs de police et de défense au Gouvernement timorais. Il s'agit là d'une étape importante, voire historique, qui consacre l'exercice et la pleine jouissance par le peuple timorais de sa souveraineté. Il est heureux de constater que, depuis lors, le calme règne sur l'ensemble du territoire timorais et que le Gouvernement continue de mettre en place les différents mécanismes pour assurer l'instauration d'un environnement propice à la réalisation d'un développement économique et social durable.

Il ne fait, cependant, aucun doute que le Timor-Leste a besoin encore de temps pour atteindre les objectifs fixés et combler les nombreux espoirs suscités par l'accession à l'indépendance. La paix, la justice et la démocratie sont des conditions indispensables pour l'édification d'un État stable et prospère. Les autorités du Timor-Leste l'ont bien compris; c'est pourquoi elles ne ménagent aucun effort pour assurer la mise en place d'institutions viables de nature à consolider l'état de droit. Nous en avons pour preuve l'élaboration et la promulgation des textes législatifs indispensables.

S'il est vrai que le Timor-Leste continue de rencontrer des problèmes au niveau du fonctionnement harmonieux des institutions de l'État, il est tout aussi vrai que ce qui importe c'est la manière d'aborder et de régler ces problèmes. Ma délégation approuve, par conséquent, l'analyse du Secrétaire général lorsqu'il préconise la promotion par les responsables timorais d'une culture de dialogue politique, aussi bien entre les institutions publiques qu'avec les populations. Nous convenons également que beaucoup de chemin reste à parcourir, notamment dans le domaine du renforcement des capacités de la police nationale timoraise, cette dernière devant rester contre vents et marées une force républicaine au service de l'ensemble des citoyens et capable d'assurer la sécurité de tous les Timorais, de manière à conforter leur confiance dans l'appareil de l'État.

Une étape importante dans l'édification de l'état de droit réside dans la consolidation du système judiciaire, dont l'objectif premier devra être la lutte contre toute forme d'impunité. Il est donc essentiel que la justice timoraise se dote de moyens nécessaires et efficaces pour, d'une part, amener tous ceux qui ont commis des crimes graves à répondre de leurs actes et, d'autre part, garantir à toutes les populations une justice impartiale dans la vie de tous les jours. C'est pourquoi le Bénin estime que les pays qui abritent sur leur sol les auteurs et responsables des atrocités de 1999 doivent les mettre à la disposition de l'État timorais afin qu'ils puissent être jugés conformément aux normes et aux règles de la justice internationale. C'est une obligation internationale que les États doivent respecter pour contribuer à rendre justice aux victimes de ces douloureux événements.

Au demeurant, le Bénin réaffirme ici sa conviction que les efforts déployés par le Timor-Leste méritent d'être constamment soutenus par la communauté internationale, qui doit rester engagée. C'est pourquoi le Bénin se réjouit de la prorogation du mandat de la MANUTO, telle qu'elle a été consacrée par la résolution 1543 (2004), qui permet le maintien de la présence des Nations Unies en tant que symbole de la culture de la paix. Nous partageons entièrement le point de vue du Secrétaire général quant à la nécessité de maintenir les efforts bilatéraux complémentaires, en particulier dans les domaines aussi sensibles que ceux de l'administration publique, de la police et des forces armées. Mon pays salue à cet égard la tenue en mai 2004 à Dili de la conférence des partenaires au développement de Timor-Leste. Nous ajoutons notre voix à l'appel lancé par le Gouvernement du Timor-Leste pour demander le maintien de leur appui budgétaire à son niveau actuel pour une période de deux ans supplémentaires.

M. Trautwein (Allemagne) (*parle en anglais*) : Ma délégation est très reconnaissante de l'exposé complet que vient de nous fournir M. Hédi Annabi. Nous félicitons également M. Sukehiro Hasegawa du travail qu'il a effectué au cours des trois derniers mois en tant que Représentant spécial du Secrétaire général au Timor-Leste.

Je tiens tout d'abord à préciser que l'Allemagne s'aligne sur la déclaration que l'Ambassadeur des Pays-Bas va prononcer au nom de l'Union européenne.

Des progrès considérables ont été réalisés concernant tous les éléments du mandat donné par la résolution 1543 (2004), depuis le dernier rapport du Secrétaire général (S/2004/333). Nous avons constaté des progrès dans les domaines de l'administration publique et du système judiciaire, du développement,

des forces de l'ordre, de la sécurité et de la stabilité. Le Gouvernement du Timor-Leste doit être félicité des réussites engrangées à ce jour et de ses efforts continus en vue d'établir et de sécuriser une démocratie stable.

Il reste néanmoins des lacunes dans le renforcement des capacités. Le pays manque encore de personnel expérimenté, compétent et qualifié, et le soutien extérieur reste indispensable à ce stade. Pour que le mandat se termine dans les délais et conditions prévus, la MANUTO devra se fixer pour tâche principale au cours des prochains mois la formation et le renforcement des capacités.

Nous nous félicitons de l'adoption d'importantes lois dans le domaine de la sécurité et du transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MANUTO aux autorités, à la police et aux forces de défense nationale du Timor-Leste. Nous encourageons le Gouvernement du Timor-Leste dans ses efforts en vue de résoudre les questions en suspens avec ses voisins. À cet égard, nous espérons que les pourparlers en cours avec le Gouvernement indonésien concernant la délimitation de la frontière terrestre aboutiront dans un avenir proche. Nous sommes également convaincus qu'il sera essentiel pour le développement économique du Timor-Leste que soient couronnées de succès les négociations avec l'Australie sur la frontière maritime entre les deux pays et sur le partage des ressources de pétrole et de gaz naturel de la région.

La réconciliation est un élément important de l'édification d'une nation. L'état de droit doit être renforcé et la confiance en l'autorité de l'État rétablie. Il est donc d'une importance capitale que tous les auteurs de crimes graves aient à répondre de ceux-ci devant la justice. L'impunité n'est pas une option acceptable. Sur ce point, nous exprimons à toutes les parties concernées notre certitude que les procédures judiciaires à l'encontre des auteurs des crimes de 1999 seront conduites en temps utile et de façon adéquate.

Le Timor-Leste a été décrit avec raison comme une réussite qui offre un vrai modèle pour le processus d'édification d'une nation. Il sera important que la communauté internationale maintienne son engagement à aider le peuple timorais à bâtir son économie. Le développement économique sera capital. Par conséquent, il est essentiel que les partenaires internationaux maintiennent et accroissent leur coopération et leur appui.

M. Dumitru (Roumanie) (*parle en anglais*) : Comme d'autres membres du Conseil avant moi, je tiens à remercier le Secrétaire général de son rapport très complet (S/2004/669) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), et exprimer notre gratitude à M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général, pour son exposé nous informant des dernières évolutions de la situation au Timor-Leste.

Comme la Roumanie s'aligne sur la déclaration que va bientôt prononcer le représentant permanent des Pays-Bas au nom de l'Union européenne, je me contenterai de faire quelques brèves remarques.

Premièrement, je tiens à exprimer la satisfaction de la Roumanie devant les avancées rapides des démarches de stabilisation d'après conflit et d'édification de la nation qui sont en cours au Timor-Leste. Les progrès réalisés dans ces domaines résultent du maintien d'une coopération étroite entre le Gouvernement du Timor-Leste et l'Organisation des Nations Unies – dont le rôle est complexe – ainsi que les institutions de Bretton Woods et les pays partenaires pour le développement. Dans ce contexte, nous devons souligner que la décision prise par le Conseil de sécurité le 14 mai 2004 de prolonger le mandat de la MANUTO a déjà commencé à porter ses fruits. Par le biais de ses différentes composantes, la MANUTO contribue concrètement au renforcement des capacités dans tous les secteurs de base du jeune État timorais, en aidant à faire fonctionner de nouvelles institutions et de nouvelles structures.

Deuxièmement, on ne peut ignorer le fait que, dans différents domaines, le processus est à peine en cours de lancement ou reste en tout cas à un stade très précoce. La capacité administrative des principales institutions du Timor-Leste est entravée par un manque de personnel expérimenté et qualifié, par des insuffisances en termes de programmes de formation et de matériel, ainsi que, dans certains cas, par des capacités logistiques de déploiement très limitées.

Une source de préoccupation particulière tient au fait que, malgré les progrès réalisés depuis le dernier rapport du Secrétaire général (S/2004/333) dans les poursuites pour crimes graves, il semble que le processus de traitement des crimes graves risque de ne pas pouvoir répondre pleinement au désir de justice des personnes affectées par la violence en 1999. Cela signifie que de nombreux cas de violations graves des droits de l'homme ne feront pas l'objet d'une enquête,

et que justice ne sera pas rendue aux victimes et à leurs familles. La Roumanie se tient prête à travailler sur ce sujet avec les autres membres du Conseil de sécurité et le Secrétariat.

De plus, même si la situation en matière de sécurité est restée de manière générale calme et pacifique depuis le 20 mai, date à laquelle le Timor-Leste a assumé officiellement l'ensemble des responsabilités en matière de sécurité, la contrebande, le commerce illégal et les franchissements de frontière restent préoccupants, comme le sont également les tensions que suggèrent les manifestations de Dili en juillet dernier.

Il ne fait bien sûr aucun doute que, dans un certain nombre de domaines clefs, y compris la planification économique, les finances publiques, la justice et l'infrastructure, il est essentiel qu'un soutien extérieur soit maintenu. Parce que la capacité d'aide de la MANUTO restera limitée et pourra seulement servir à compléter des efforts bilatéraux, le Conseil de sécurité doit encourager la communauté internationale à apporter une plus ample assistance, qui sera un facteur décisif de la stabilité et du développement à long terme du Timor-Leste. De plus, la coopération des États Membres est plus que jamais nécessaire pour veiller à ce que les responsables de ces crimes graves ne jouissent pas d'une impunité. Nous pensons qu'un grand nombre d'inculpés dans les poursuites pour crimes graves se trouvent hors du Timor-Leste et n'ont pas été traduits en justice.

Nous souhaiterions également nous associer à l'appel que lance le Secrétaire général dans son rapport aux dirigeants respectifs de l'Indonésie et du Timor-Leste pour qu'ils fassent tout leur possible dans les prochains mois pour finaliser leur accord sur la frontière terrestre et sur la gestion de la zone frontalière. La composante militaire de la MANUTO a déjà facilité des contacts entre les forces de sécurité timoraises et indonésiennes. De plus, la MANUTO est appelée à continuer de fournir une aide réelle pour appuyer les mesures de renforcement de la confiance, de manière que les relations bilatérales entre les deux pays puissent rapidement atteindre une normalisation complète, cela dans leur intérêt mutuel.

Nous convenons également de l'importance que le rapport du Secrétaire général et les autres membres du Conseil accordent aux mesures positives attendues concernant les relations entre le Timor-Leste et l'Australie.

Conformément à la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité, la MANUTO achèvera son dernier mandat le 20 mai 2005. Les neuf mois restants sont une période courte, lorsque nous prenons en compte les défis à moyen et long termes auxquels sont confrontés le Timor-Leste et son gouvernement. En dépit de cela, nous avons la certitude que la MANUTO finira par faire la différence entre la réussite et l'échec dans les processus de stabilisation et de consolidation de l'État.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Comme les orateurs qui m'ont précédé, je souhaiterais exprimer notre gratitude tant pour le rapport détaillé du Secrétaire général (S/2004/669) que pour la présentation complète qui vient de nous être faite par le Sous-Secrétaire général, M. Annabi, du travail de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Nous souhaiterions également féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, pour l'accession à ses nouvelles fonctions et pour son travail à la tête de la Mission.

Comme le représentant des Pays-Bas va faire une déclaration au nom de l'Union européenne, à laquelle, bien entendu, nous nous associons, je vais me limiter à quelques brèves observations.

Nous nous félicitons des progrès réalisés par le Timor-Leste depuis notre dernière séance en mai et félicitons le peuple et les autorités timoraises de ces réussites. Aux dates prévues, le Gouvernement a assumé la responsabilité de la sécurité intérieure et extérieure du pays et a entamé les préparatifs pour les premières élections depuis l'indépendance. De plus, le Timor-Leste a adopté des textes législatifs essentiels pour les institutions de l'État. Son administration publique continue de se développer et les efforts pour la promotion d'une culture de dialogue politique et la résolution des conflits se poursuivent, comme l'a montré l'important travail de la Commission accueil, vérité et réconciliation.

Cependant, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, il reste beaucoup à faire dans les mois qui restent avant la fin du mandat de la MANUTO. Nous sommes préoccupés en particulier par le manque de formation des fonctionnaires de rang intermédiaire et les insuffisances majeures qui persistent dans le système judiciaire. À cet égard, nous

partageons pleinement les observations du Secrétaire général dans son rapport, sur les poursuites pour crimes graves commis en 1999. Pour sa part, l'Espagne continuera à apporter son appui aux efforts visant à mettre fin à l'impunité pour ces faits.

Il est évident que la communauté internationale ne doit pas cesser d'appuyer le Timor-Leste, pays dont les institutions sont encore fragiles et dont le développement économique et social constitue un véritable défi à moyen et long terme. De ce fait, il faudra préparer au sein du système des Nations Unies la transition entre la MANUTO et les autres mécanismes d'appui et de coordination.

Les relations du Timor-Leste avec les États voisins revêtent une importance fondamentale pour le plein développement du pays et nous nous félicitons du fait que le Gouvernement du Timor-Leste a conduit ces relations avec une attitude constructive. Nous espérons que les négociations bilatérales avec l'Australie visant à la délimitation de la frontière maritime entre les deux États et l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures dans la région connaîtront rapidement une issue positive. De la même manière, la délimitation de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie constituera un facteur clef de stabilité. Le document signé le 30 juin par les Ministres des relations extérieures des deux pays constitue, sans aucun doute, un pas en avant très important qui mérite d'être reconnu par la communauté internationale et qui contribuera, sans nul doute, à la stabilité des relations et à la prospérité des communautés frontalières concernées.

L'Espagne salue également l'annonce récemment faite par le Président de la République indonésienne de la présentation d'un projet de loi pour créer une commission de la vérité et de la réconciliation. Une telle institution peut en effet aider à cicatriser les blessures du passé. Nous espérons, par conséquent, que le bon niveau des relations et de la coopération entre l'Indonésie et le Timor-Leste continuera à se renforcer, garantissant la consolidation de la paix et la stabilité entre les deux pays.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions le Secrétaire général, le Secrétariat et le Sous-Secrétaire général Annabi des informations détaillées qu'ils nous ont fournies sur les faits récents au Timor-Leste. Nous partageons les grandes conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2004/669).

Ces derniers mois, les autorités du Timor-Leste, avec l'aide active de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), ont été en mesure de réaliser des progrès réels sur la voie d'un plus grand développement des bases législatives et du renforcement des institutions organiques du jeune État timorais. Il est important que le processus visant à établir une réelle souveraineté pour ce pays ait été conduit avec logique.

Néanmoins, le Timor-Leste continue de faire face à des problèmes énormes, tel le manque de ressources et de personnel qualifié, en particulier dans l'administration publique et dans les secteurs du maintien de l'ordre et de la justice. Avec l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale, il reste au peuple timorais beaucoup à accomplir pour parvenir à une réelle autosuffisance avant la fin du mandat de la MANUTO, l'année prochaine.

Nous nous félicitons que la situation politique intérieure au Timor-Leste ait continué d'être en général stable. Dans l'ensemble, le processus préparatoire des élections locales se poursuit avec succès. Ces élections auront une très grande importance dans la mesure où elles seront la première expression de la volonté populaire depuis que le pays a obtenu son indépendance. Nous lançons un appel à tous les acteurs politiques du pays pour qu'ils participent de manière constructive aux élections.

Nous nous félicitons du bon développement continu des rapports entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous engageons les deux Gouvernements à continuer d'approfondir leur coopération bilatérale dans l'intérêt du règlement des questions encore en suspens, et notamment du problème important de la délimitation des frontières et du régime de surveillance de la frontière commune.

Pour terminer, je tiens à exprimer notre reconnaissance à tout le personnel de la Mission des Nations Unies pour le travail excellent et dynamique réalisé dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Je donne la parole au représentant du Timor-Leste.

M. Guterres (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je m'adresse au Conseil depuis votre accession à la présidence, permettez-moi de vous adresser mes félicitations et de vous souhaiter plein succès dans la conduite des travaux de cet organe.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2004/669), qui présente les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Je tiens également à exprimer mes remerciements au Sous-Secrétaire général, M. Annabi, pour son exposé très complet sur la situation. Je tiens également à dire combien j'apprécie les efforts du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, ainsi que de son adjoint, M. Atul Khare.

Depuis l'adoption de la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité, d'importants progrès ont été faits par le Gouvernement en direction de l'objectif final de l'autosuffisance et je ne m'y attarderai pas, puisqu'ils sont suffisamment détaillés dans le rapport du Secrétaire général. Les difficultés sont nombreuses et c'est ensemble que le Gouvernement et le peuple du Timor-Leste œuvreront à l'édification de cette nation, sur la base des principes de démocratie, de primauté du droit et de respect des droits de l'homme.

Cependant, je me dois d'informer le Conseil des mesures prises par le Gouvernement suite aux manifestations publiques qui ont eu lieu les 19 et 20 juillet devant l'édifice du Gouvernement. Immédiatement après l'incident, le Président Gusmão et le Premier Ministre, M. Alkatiri, ont reconnu publiquement que les agissements de certains agents de la Police nationale du Timor-Leste (PNTL) étaient préoccupants et ont promis de prendre des mesures strictes à l'encontre des agents de la PNTL dont la culpabilité serait établie.

Devant la gravité de la situation, le Premier Ministre, M. Alkatiri, a écrit au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, le 21 juillet, pour lui demander une assistance au renforcement des capacités aux niveaux technique et tactique, de l'encadrement et du commandement sur le terrain, de la discipline et de la préparation psychologique de la PNTL.

En outre, le Gouvernement a annoncé, le 9 août, la création d'une commission d'enquête composée des vice-ministres chargés de l'administration du territoire et de l'intérieur, du Procureur général et du Conseiller au bureau du Premier Ministre pour les droits de l'homme et présidée par le Ministre de l'administration publique. Ces efforts sont à ajouter à l'enquête interne entreprise par la PNTL sur les normes de déontologie professionnelle.

Les événements des 19 et 20 août ont mis en lumière la nécessité d'un nouveau renforcement des capacités de la PNTL. Le Gouvernement reste résolu à mettre sur pied une force de police professionnelle et responsable, comme en témoignent l'adoption en mai dernier de la loi organique sur la PNTL et la promulgation du décret gouvernemental portant création du comité de surveillance. Toutefois, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, l'aide financière et technique devra être maintenue pour assurer l'application effective de ces textes.

Le Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux préoccupations exprimées par les anciens combattants et il espère pouvoir continuer de compter sur le soutien de la communauté internationale. Grâce à cette aide, nous pensons que les tensions résiduelles pourront bientôt être écartées.

Les préparatifs des premières élections locales sont bien avancés et la tenue de ces élections devrait permettre de renforcer encore le processus démocratique, la transparence et la responsabilisation, et la centralisation de la vie politique de notre jeune pays. Le Timor-Leste, qui reconnaît à sa juste valeur l'importance du dialogue entre les institutions publiques et la société civile, a poursuivi son initiative « Gouvernance et transparence » lancée en janvier 2002. C'est dans cet esprit de bonne gouvernance, de dialogue et de transparence que le Gouvernement mène actuellement des consultations publiques sur les projets de loi relatifs au pétrole. Ces consultations ouvertes bénéficient de la participation de toute la société civile timoraise ainsi que d'institutions internationales telles que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le Fonds monétaire international.

Le Timor-Leste entretient toujours de bonnes relations avec ses voisins. L'achèvement du processus de délimitation de la frontière terrestre entre l'Indonésie et le Timor-Leste reste une priorité de mon

gouvernement et tous les efforts sont faits pour conclure un accord dans les prochains mois. La finalisation de cette frontière terrestre contribuera grandement à faciliter les rapports transfrontaliers entre résidents des deux côtés de la zone frontalière. Ma délégation se félicite de l'annonce faite récemment par l'Union européenne en faveur de la réinstallation des Timorais vivant en Indonésie. L'accréditation de S. E. M. Ahmed Bey Sofwan, premier Ambassadeur de l'Indonésie au Timor-Leste, est une bonne illustration des progrès réalisés dans nos relations avec notre plus proche voisin. Les relations entre l'Indonésie et le Timor-Leste continueront de se renforcer à l'avenir, car il y a beaucoup de bonne volonté et d'esprit de coopération et d'amitié entre nos deux gouvernements et nos deux peuples.

Les négociations concernant les frontières maritimes entre l'Australie et le Timor-Leste sont prévues à partir de septembre et le Timor-Leste est convaincu qu'un accord juste et équitable pourra être conclu. Un accord sur les frontières permanentes est indispensable pour la viabilité et la stabilité économiques futures du Timor-Leste.

Justice et réconciliation sont une pierre angulaire de toute société stable, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit, comme c'est le cas du nôtre. La Commission accueil, vérité et réconciliation a joué un rôle important à cet égard. En ce qui concerne les travaux du Groupe des crimes graves, des progrès ont été enregistrés, comme le constate le rapport du Secrétaire général, au niveau des poursuites engagées contre les auteurs de ces crimes. Ma délégation espère que les travaux de ce Groupe des crimes graves s'achèveront selon les dispositions de la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité. Notre société aimerait bien pouvoir tirer un trait sur le passé pour pouvoir se tourner résolument vers l'avenir.

Le renforcement des capacités institutionnelles d'un certain nombre de secteurs clefs de l'administration publique tels les finances, la justice, l'infrastructure et la planification économique est critique pour que le Gouvernement puisse mener à bien ses efforts d'édification de la nation. À cet égard, le Timor-Leste en appelle au Conseil de sécurité, à la communauté internationale et à ses partenaires de développement pour qu'ils continuent d'appuyer le Timor-Leste en lui fournissant des conseillers dans ces secteurs clefs afin de guider leurs homologues et d'en renforcer les capacités.

Pour terminer, en dépit de quelques progrès et des prévisions de croissance économique chiffrées à 1 % du produit intérieur brut, l'élimination de la pauvreté, l'investissement, le renforcement des capacités nationales et la création d'emplois demeurent des préoccupations primordiales du Gouvernement. À cet égard, l'appui non démenti de la communauté internationale et de nos partenaires de développement est critique si nous voulons réussir le développement économique et social envisagé dans le Plan de développement national et pour la consolidation des progrès déjà enregistrés et le maintien de la paix et de la stabilité.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Timor-Leste des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir donné à ma délégation l'occasion de participer au débat sur la question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité consacré à la situation au Timor-Leste. Nous vous félicitons également, Monsieur, d'assumer la présidence du Conseil pour ce mois. Ma délégation aimerait également remercier le Secrétaire général pour son rapport publié sous la cote S/2004/669 du 13 août 2004, qui a été présenté aujourd'hui par M. Hédi Annabi.

Comme les membres du Conseil s'en souviendront, l'Indonésie n'a jamais cessé d'appuyer les travaux de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). À cet égard, nous sommes heureux de voir que le rapport fait état des diverses mesures prises par le Gouvernement timorais en vue d'atteindre l'autosuffisance. L'Indonésie a toujours nourri l'espoir que la MANUTO aiderait le Timor-Leste à atteindre cet objectif dans les plus brefs délais.

L'Indonésie accorde une grande importance à ses relations avec le Timor-Leste. Effectivement, comme mon collègue, l'Ambassadeur José Guterres, l'a déjà indiqué le mois dernier, le Gouvernement de la République d'Indonésie a relevé le niveau de sa représentation diplomatique à Dili en y affectant un ambassadeur en vertu du décret présidentiel numéro 60 du 26 juillet 2004. Notre ambassadeur auprès du Timor-Leste a présenté ses lettres de créance au

Président Xanana Gusmão ce mois-ci. Je partage l'espoir de mon collègue José que cette évolution renforcera nos liens grandissants avec le Timor-Leste.

De même, le 30 juin 2004, les Ministres des affaires étrangères des deux pays se sont rencontrés à Bali pour discuter des efforts à faire en vue de renforcer la coopération bilatérale, l'accent ayant été particulièrement mis sur la question des frontières. Les membres du Conseil ne sont peut-être pas sans savoir que le Sous-Comité technique chargé de la démarcation des frontières et de la réglementation, constitué d'experts en la matière issus des deux pays, a tenu 11 réunions au cours de la période 2001-2004. Le Sous-comité a accompli d'importants progrès en identifiant 907 points géographiques de frontière internationale dans les régions frontalières séparant les deux pays. Cela est important, car ces points géographiques représentent environ 90 % de la frontière terrestre que partagent les deux pays. Grâce à ces progrès, il reste seul 10 % environ de la zone frontalière à couvrir.

Je suis heureux d'informer les membres du Conseil de sécurité qu'à leur réunion, les Ministres se sont mis d'accord sur la teneur de l'accord provisoire entre le Gouvernement de la République d'Indonésie et le Gouvernement de la République démocratique du Timor-Leste sur la frontière terrestre et qu'ils le présenteront aux chefs de Gouvernement pour examen. Je prends note du fait que cette évolution a été favorablement accueillie au cours du débat d'aujourd'hui. Le projet d'accord provisoire souligne les efforts énergiques déployés par les deux États pour faciliter la conclusion du premier accord frontalier jamais conclu entre les deux nations et jette les bases d'un accord frontalier complet. À cet égard, nous sommes heureux de signaler que le rapport du Secrétaire général reconnaît les progrès réalisés lors de la réunion que la Commission mixte de la frontière a tenue en juin et de la réunion ultérieure des Ministres des affaires étrangères.

J'aimerais en outre attirer l'attention du Conseil sur une déclaration récente du Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste au sujet de l'île de Batek – à laquelle il est fait référence dans le rapport du Secrétaire général du 13 février 2004 (S/2004/117) – sur la question de savoir si elle appartient à l'Indonésie ou au Timor-Leste. Dans une déclaration à la presse à l'issue de la réunion entre les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie et du Timor-Leste le 15 août 2004, M. Ramos Horta a déclaré que l'île de Batek était placée sous la souveraineté de l'Indonésie, ajoutant qu'il serait gré à l'Indonésie d'accorder aux Timorais de Oekusi le droit de se rendre sur l'île pour y perpétuer leurs rites et leurs traditions.

Avant de terminer, je voudrais évoquer la décision prise le 17 juin 2004 par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité en vue de faire passer le statut en matière de sécurité dans la région ouest du Timor de la phase V à la phase IV. Bien qu'elle soit arrivée tardivement, cette décision est la preuve d'une amélioration de la sécurité dans la région frontalière. Nous espérons que l'amélioration continue de la sécurité sera prise en compte et que l'on pourra faire passer la sécurité à un niveau normal.

L'Indonésie et le Timor-Leste sont l'une et l'autre déterminés à entreprendre des politiques de conciliation et prospectives dans l'intérêt de leurs populations et de leur développement. Les deux nations ont choisi de renforcer leur coopération sur la base de politiques mutuellement bénéfiques. Dans ce contexte, il importe que la MANUTO et la communauté internationale continuent d'appuyer les liens bilatéraux cordiaux et croissants entre l'Indonésie et le Timor-Leste.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : J'apprécie le fait que ces jours-ci nous essayons de limiter les formules de politesse pour améliorer l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité. Mais il serait malvenu de ma part, alors que je prends la parole devant le Conseil pour la première fois depuis votre arrivée, Monsieur le Président, de ne pas vous souhaiter la bienvenue à New York et de ne pas vous féliciter pour la façon très efficace dont vous assumez la présidence du Conseil pour ce mois. C'est pour moi un plaisir d'être ici aujourd'hui.

L'Australie se félicite de l'excellent rapport du Secrétaire général (S/2004/669) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) ainsi que de l'exposé très complet et utile présenté ce matin

par mon ami Hédi Annabi. Comme l'indique le rapport, la MANUTO continue de réaliser des progrès importants dans l'exécution de son mandat en facilitant la transition du Timor-Leste vers l'autosuffisance. De nombreux défis persistent toutefois, y compris la mise en place des secteurs de la police et de la justice.

Bien que le Conseil n'ait pas à se prononcer avant novembre, nous sommes d'avis que la MANUTO devrait être maintenue dans sa forme actuelle jusqu'en mai 2005. Nous ne sommes pas favorables à un retrait anticipé ou à une réduction des effectifs de police ou militaires de la mission.

Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle les institutions timoraises chargées de l'ordre public, y compris le Groupe d'intervention rapide, nécessitent une formation et des effectifs supplémentaires pour renforcer leurs compétences techniques et leur valeur professionnelle. On en a beaucoup parlé ce matin, mais les événements survenus les 19 et 20 juillet lors de la manifestation des vétérans ont souligné la nécessité d'un renforcement continu des capacités au sein des services de police nationale du Timor-Leste. J'apprécie particulièrement les observations de notre collègue l'Ambassadeur Guterres au sujet des mesures que son gouvernement prend à cet égard. Je pense que cela souligne également l'utilité d'avoir un groupe international de renforts de police en cas d'urgence en place jusqu'au 20 mai 2005. Ce groupe doit, à notre avis, conserver son effectif actuel. Il importe que la MANUTO continue d'accorder au Timor-Leste le temps de renforcer ses principales institutions et de consolider les acquis obtenus jusqu'à maintenant. Il importe également que ce temps soit utilisé de façon efficace et rentable.

J'ai le plaisir d'informer le Conseil que le programme de formation de la police conjointement mené par l'Australie et le Royaume-Uni – il a été lancé en juillet dernier, avec une enveloppe de 32 millions de dollars australiens pour une période de quatre ans et demi – suit son cours de façon très satisfaisante. Je me réjouis d'ailleurs que d'autres orateurs en aient fait mention. Le programme a été bien accueilli par le Gouvernement timorais. Nous continuerons d'aider notre voisin à offrir de nouvelles perspectives et la stabilité au peuple timorais, avant toute chose par l'intermédiaire de nos 100 soldats et 17 policiers détachés auprès de la Mission des Nations Unies en cours ainsi qu'à travers nos vastes programmes d'aide au développement, de police et de défense.

Il a beaucoup été question ce matin des négociations concernant la frontière maritime entre l'Australie et le Timor-Leste. Je puis dire clairement que mon pays, plus que tout autre, est parfaitement conscient de l'importance de ces négociations. Pas plus tard que le 11 août, notre Ministre des affaires étrangères, M. Downer, a rencontré son homologue timorais, M. Ramos-Horta, pour s'entretenir avec lui de cette question. J'ai le plaisir d'annoncer au Conseil que cet entretien a permis de réaliser un grand pas en avant et que l'Australie et le Timor-Leste sont à présent en passe d'arrêter les grandes lignes d'un accord sur la frontière maritime permanente. Nos deux pays suivent une démarche novatrice qui préserve aussi bien les intérêts fondamentaux de l'Australie que ceux du Timor-Leste. Pour sa part, l'Australie croit en la force de sa position juridique, la souveraineté étant également une question déterminante. Nous espérons pouvoir, le plus rapidement possible, travailler main dans la main avec le Timor-Leste au règlement des questions en suspens. À cet égard, je signale que la deuxième série de négociations devrait se tenir le mois prochain, en septembre.

Comme les membres le savent, l'Australie contribue de façon essentielle à l'appui international qui est offert à la nouvelle nation. On peut nous faire confiance, en tant que voisin et ami, pour poursuivre ces efforts.

Le Président *(parle en russe)* : Je remercie le représentant de l'Australie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, les pays du Processus de stabilisation et d'association, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie-et-Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine, et les pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, s'associent à la présente déclaration.

Depuis la reconnaissance de son indépendance, le 20 mai 2002, le Timor-Leste a été confronté à plusieurs problèmes qui n'étaient pas mineurs, c'est le moins que

l'on puisse dire. Mais le Gouvernement du 191e État Membre de l'Organisation des Nations Unies a fait montre de courage et de détermination en s'attaquant à ces problèmes, avec succès dans certains cas. L'Union européenne rend donc hommage au peuple timorais pour les résultats monumentaux qu'il a atteints, donnant du même coup une impulsion au développement économique et social, au bon fonctionnement des institutions, à la consolidation de l'administration civile ainsi qu'à la mise en place d'un cadre juridique et de plusieurs secteurs des forces de sécurité, lesquelles, nous l'espérons, parviendront à définir leur rôle et leurs responsabilités ainsi qu'à développer une culture de transparence et de responsabilité.

Par ailleurs, l'Union européenne félicite les Gouvernements timorais et indonésien de s'être entendus en un temps record sur l'essentiel de leur frontière commune. L'Union européenne invite les deux gouvernements à établir une coopération durable autour des différents moyens de régler cette question délicate, tout en espérant qu'un accord bénéfique aux deux parties sera prochainement signé.

L'Union européenne sait que rien de ce qui a été réalisé au Timor-Leste n'aurait pu l'être aussi vite sans l'intervention et le soutien de l'ONU. L'Union européenne voudrait redire toute son admiration aux hommes et aux femmes qui ont contribué au succès de la mission sous la direction compétente de l'ancien Représentant spécial Kamalesh Sharma et de M. Sukehiro Hasegawa, aujourd'hui. L'Union européenne est convaincue que l'ONU conservera un rôle central dans le renforcement des capacités du Timor-Leste et dans la définition de ses grands axes politiques.

Malgré les succès éclatants qui ont été obtenus dans la plupart des domaines et les progrès plus timides qui ont été enregistrés dans d'autres, l'Union européenne est au regret de dire qu'elle observe encore une source de vives préoccupations. Mettre fin à l'impunité et instaurer une culture de transparence et de responsabilité, telle est l'une des tâches fondamentales que doit remplir le Timor-Leste indépendant. L'Union européenne a toujours soutenu les efforts visant à traduire en justice les auteurs des crimes graves qui ont été commis en 1999. Plusieurs actions dans ce sens ont été entreprises et, désireuse de laisser le bénéfice du doute ainsi que la possibilité de respecter les normes internationales aux mises en jugement des auteurs présumés d'exactions, l'Union européenne s'est jusqu'ici abstenue, en règle générale, de faire des commentaires publics trop explicites à ce sujet.

Mais l'Union européenne considère à présent que l'on s'est écarté du chemin conduisant à la justice et à la fin de l'impunité. Les mises en jugement pour crimes graves, bien qu'effectuées de façon compétente, n'ont pas débouché sur le procès de tous les responsables, dans la mesure où un grand nombre des inculpés sont toujours présumés à l'extérieur des frontières du Timor-Leste. L'Union européenne engage donc vivement les États Membres de l'ONU à prêter, comme le demande le Secrétaire général, toute la coopération, pour que ces responsables de crimes graves ne jouissent pas de l'impunité. Ce problème devient de plus en plus urgent, étant donné que les activités du Groupe des crimes graves prendront fin en mai 2005, conformément au mandat actuel de la MANUTO.

L'Union européenne prend note avec inquiétude de la récente annulation, à Jakarta, de condamnations qui avaient été prononcées par le Tribunal spécial indonésien chargé de juger les atteintes aux droits de l'homme commises au Timor oriental. L'Union européenne espère que les procès se dérouleront dans le respect des normes internationales, que le Gouvernement indonésien s'est vivement engagé à appliquer. Nous espérons que le Gouvernement indonésien fera tout son possible pour assurer la crédibilité du processus judiciaire. À cet égard, l'Union européenne entend appuyer toute mesure qui sera prise dans ce sens par l'ensemble des acteurs concernés, y compris par le Secrétaire général.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique sur la situation au Timor-Leste.

Je voudrais également remercier le Sous-Secrétaire général Annabi de son exposé détaillé.

Lors de la dernière séance publique sur cette question, j'ai exprimé le point de vue du Japon, à savoir que, si l'on veut que le Timor-Leste soit considéré comme une opération de maintien de la paix véritablement réussie, la Mission d'appui des Nations

Unies au Timor oriental (MANUTO) devait mener à bien ses activités et atteindre ses objectifs durant cette dernière période de 12 mois. Il est donc essentiel de parachever au cours de cette période la transition de la phase d'opération de maintien de la paix, destinée à régler le conflit, à la phase suivante consacrée aux activités de développement, menées par des canaux bilatéraux et par les institutions internationales pertinentes.

De ce point de vue, mon gouvernement prend note avec satisfaction des progrès décrits dans le rapport du Secrétaire général (S/2004/669). Le Timor-Leste a continué à enregistrer des avancées constantes dans le domaine de l'administration et dans le secteur de la justice, tandis que, dans celui de la sécurité, les organismes chargés du maintien de l'ordre et les forces armées ont continué à se développer et à gagner en maturité. Il est crucial que le Timor-Leste maintienne cet élan pour parvenir à son indépendance durable, et le Japon continuera à offrir tout son appui à cette fin.

Nous sommes, dans le même temps, préoccupés par l'observation contenue dans le rapport que les travaux de délimitation de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie n'avancent pas rapidement. Le Japon attend des deux pays qu'ils continuent de faire tous les efforts possibles pour résoudre cette question.

La manifestation d'anciens combattants qui a eu lieu à Dili en juillet et le dialogue politique, organisé samedi dernier entre les dirigeants gouvernementaux et les représentants de plusieurs groupes d'anciens combattants, leurs veuves et leurs orphelins souligne l'importance de la réinsertion de ces groupes dans la société au sens large. C'est pourquoi, le programme de redressement, d'emploi et de soutien en faveur des anciens combattants du Timor-Leste, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, et auquel le Japon a contribué généreusement, devrait recevoir la plus haute priorité. Nous demandons également aux États Membres de fournir leur appui à des activités similaires.

Le Japon a joué un rôle majeur dans l'édification d'un Timor-Leste viable. Mon gouvernement a scrupuleusement respecté ses promesses d'accorder une aide allant jusqu'à 60 millions de dollars lors des trois premières années suivant l'indépendance, avec pour souci particulier la consolidation de la paix et la reconstruction dans les trois domaines clefs que sont l'agriculture, l'infrastructure et le développement des ressources humaines. Nous avons déjà investi 57 millions de dollars dans des projets d'infrastructure, telles que les routes, l'électricité et l'approvisionnement en eau dans le district de Dili. Le groupe de génie et le personnel du quartier général de nos propres forces de défense nationale ont récemment achevé leur mission et sont rentrés au Japon. Dans le même temps et à la demande du Gouvernement timorais, le Japon a cédé à ce dernier l'équipement du groupe de génie, qui comprenait notamment diverses sortes de véhicules pouvant être utilisés pour construire des routes, dans l'espoir que cela l'aidera ainsi à répondre aux besoins sur le terrain.

Mon gouvernement fournit également des efforts dans le domaine du transfert des technologies en détachant des groupes du « pouvoir civil », composés d'anciens membres du groupe de génie ainsi que des spécialistes du génie civil, afin de former les fonctionnaires du Gouvernement timorais au fonctionnement, à l'entretien et à la gestion de l'équipement et du matériel donnés. Nous estimons qu'un tel appui va non seulement représenter une nouvelle possibilité pour la coopération internationale du Japon en faveur de la paix, mais également contribuer à améliorer la vie de la population, élément fondamental du processus d'édification de la nation actuellement en cours au Timor-Leste.

En dernier lieu, je voudrais souligner une fois encore combien cette dernière période de 12 mois sera décisive pour le Timor-Leste. Le Gouvernement japonais est convaincu que, grâce aux efforts de la MANUTO et de la population timoraise, et sous la direction de ses dirigeants avisés, la stabilité et les bases du développement seront renforcés au Timor-Leste et que l'opération de maintien de la paix des Nations Unies mènera à bien sa mission.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Macieira (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et remercier le Secrétaire général pour son dernier rapport sur la situation au Timor-Leste (S/2004/669), le Représentant spécial Hasegawa et son équipe pour l'excellent travail accompli jusqu'ici, ainsi que le Sous-Secrétaire général Annabi de son exposé.

Le Portugal souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Je me contenterai donc d'ajouter quelques observations en notre nom propre.

Le rapport du Secrétaire général indique clairement que le Timor-Leste a fait d'importants progrès vers l'autosuffisance. Il a adopté de nouvelles lois et a assumé avec succès la responsabilité de sa sécurité intérieure et extérieure, alors que l'administration publique, les organismes chargés du maintien de l'ordre et les forces armées ont tous continué à se développer.

Il apparaît clairement toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire, en particulier s'agissant de la sécurité, comme les récents affrontements entre groupes d'arts martiaux le montrent. Ces événements mettent en relief les importants défis d'ordre socioéconomique que le Timor-Leste doit aujourd'hui relever, notamment l'aliénation des jeunes, le chômage et la pauvreté.

Un facteur tout aussi important pour le développement viable et durable du Timor-Leste est l'achèvement des négociations sur les frontières avec ses deux voisins, à savoir l'Australie et l'Indonésie. Dans le dernier cas, des événements positifs sont intervenus concernant la délimitation de la frontière terrestre commune, pour lesquels l'engagement des dirigeants des deux pays a été crucial. À ce sujet, nous encourageons les deux pays à régler rapidement les questions en suspens.

Des négociations encourageantes sont également en cours avec l'Australie concernant la frontière maritime. À cet égard, je voudrais rappeler ce que Mme Ana Pessoa Pinto, Ministre à la présidence du Conseil des ministres du Timor-Leste, a déclaré lors de la séance du Conseil en mai dernier :

> « La position de mon gouvernement sur la question est claire et simple : nous sommes en droit d'avoir une frontière maritime juste et équitable avec nos deux voisins, l'Australie et l'Indonésie ; et nous sommes guidés par les principes du droit international et par la jurisprudence. » (*S/PV.4965, p. 23*)

Mes dernières observations ont trait à la responsabilité de la communauté internationale et du Conseil de sécurité envers le Timor-Leste s'agissant de mettre fin à l'impunité et de promouvoir la responsabilité et la transparence.

En septembre 1999, le peuple timorais a accordé une confiance sans réserve aux Nations Unies. Nous savons tous ce qui s'est produit. Une campagne préméditée de terreur a forcé des dizaines de milliers de personnes à fuir dans les montagnes, alors que d'autres étaient regroupées et contraintes de quitter le pays. Des individus ont été massacrés, des biens pillés et plus de 80 % des infrastructures du pays ont été détruites.

Dans ce contexte, le Gouvernement indonésien avait assuré que les responsables de ces violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international seraient traduits en justice. La communauté internationale a compté sur cette promesse.

Le Portugal souhaite rappeler l'engagement pris par le Gouvernement indonésien de traduire en justice, dans le contexte du respect des normes internationales de justice et d'équité, les responsables de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire au Timor-Leste. Toutefois, les verdicts n'ont pas abouti à une sanction proportionnée des violations des droits de l'homme qui ont eu lieu au Timor-Leste.

En outre, l'annulation récente par une cour d'appel des condamnations prononcées à l'encontre de quatre officiers de l'armée et de la police, initialement reconnus coupables d'avoir commis des atrocités au Timor-Leste, est extrêmement décevante, de même que la récente décision par laquelle, sur 18 accusés, seulement deux, qui se trouvent être des civils d'origine timoraise, purgent effectivement une peine de prison.

Nous voudrions souligner l'importance que nous accordons au respect des droits de l'homme et à la nécessité de répondre des violations qui sont commises à leur encontre. À cet égard, le Portugal suit avec une grande attention les efforts du Secrétaire général et de la communauté internationale pour que les travaux des structures mises en place pour enquêter sur les violations des droits de l'homme qui se sont produites au Timor-Leste trouvent une conclusion satisfaisante.

Nous appuyons le Timor-Leste en tant que nation indépendante en paix avec elle-même et avec ses voisins et pleinement intégrée à sa région. Comme par le passé, le Portugal restera déterminé et disposé à

contribuer à la consolidation et au développement du Timor-Leste et aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies à cet effet.

Le Président (*parle en russe*) : Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mackay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord remercier le Secrétaire général de la préparation de ce rapport intérimaire (S/2004/669). Comme cela avait été prévu en avril, la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) est entrée dans une phase de consolidation finale. Un bilan, dressé sur trois mois des progrès réalisés dans les principales tâches du mandat constitue un bon moyen de déterminer quels domaines appellent une attention particulière, tandis que le Conseil se prépare à ce qui sera sans doute le dernier renouvellement du mandat, en novembre.

Nous voyons de nombreuses évolutions positives dans l'ensemble des institutions civiles. Des progrès satisfaisants ont été réalisés dans la délimitation de la frontière terrestre entre le Timor-Leste et l'Indonésie, et un accord définitif est attendu dans les prochaines semaines. D'importantes lois ont été adoptées dans les domaines de la justice et des droits de l'homme, et les préparatifs des élections parlementaires de 2006 suivent leur cours. Nous félicitons le Gouvernement de Timor-Leste de sa détermination de relever les défis considérables auxquels il est confronté à la tête d'une petite nation, née d'hier, qui dispose de ressources et de capacités limitées.

Dans le secteur de la sécurité, nous convenons qu'il reste des problèmes majeurs relatifs au renforcement des capacités de l'infrastructure sécuritaire du Timor-Leste, surtout en ce qui concerne les forces d'intervention rapide. Nous attendons avec intérêt de lire dans le prochain rapport, de nouveaux conseils sur les moyens de poursuivre la formation des forces de police et de sécurité.

Nous continuons à appuyer vigoureusement les travaux du Groupe des crimes graves et des Commissions spéciales en tant que composantes essentielles d'une démarche soutenue par la communauté internationale pour que justice soit faite en ce qui concerne les crimes commis au Timor-Leste en 1999. Nous jugeons encourageante la nouvelle que le Groupe des crimes graves a préparé une stratégie d'achèvement de ses travaux, conformément au calendrier fixé par le Conseil de sécurité dans la résolution 1543 (2004). Au niveau bilatéral, nous avons également apporté un appui résolu aux travaux de la Commission accueil, vérité et réconciliation, qui complète le travail du Groupe des crimes graves en traitant des crimes de moindre importance.

La Nouvelle-Zélande a toujours dit que les individus responsables des crimes commis au Timor-Leste en 1999 doivent être traduits en justice conformément aux normes du droit international. Nous sommes profondément inquiets de voir que les mécanismes ad hoc établis dans ce but semblent avoir échoué. Il nous semble inadmissible que la communauté internationale tolère un climat d'impunité. Si des mécanismes nationaux ne sont pas à même d'assurer la justice, nous estimons que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont un rôle à jouer pour veiller à ce que les coupables rendent des comptes et que tous puissent voir que justice a été faite.

Nous jugeons encourageante la participation d'institutions, de fonds et de programmes des Nations Unies à une large gamme d'activités au Timor-Leste. La transition d'une action de maintien de la paix à une action de développement classique est, pour l'ONU, un élément essentiel de la phase de consolidation de cette mission, et il nous semble très judicieux que ces questions soient abordées dans un rapport sur l'avancement de la mission de maintien de la paix. Nous encourageons l'ONU à chercher les occasions de faire part aux donateurs de son évaluation des principales tâches qui restent à remplir. Nous pensons qu'à l'heure où elle prépare le départ prévu des effectifs de maintien de la paix, l'année prochaine, des informations sur ce que l'ONU juge essentiel pour l'appui au Timor-Leste peuvent s'avérer utiles aux processus d'assistance bilatérale menés par d'autres gouvernements.

Le Président (*parle en russe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous adresse mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je félicite également le

représentant permanent de la Roumanie de la manière dont il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

C'est avec satisfaction que ma délégation s'adresse au Conseil de sécurité au sujet de la situation au Timor-Leste, trois mois après l'adoption de la résolution 1543 (2004) du Conseil de sécurité. Nous témoignons notre sincère gratitude au Secrétaire général pour son rapport (S/2004/669) sur l'avancement des activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et au Sous-Secrétaire général M. Hédi Annabi pour sa présentation claire et complète du rapport ce matin. Nous saluons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, son prédécesseur M. Kamalesh Sharma, et les membres des composantes civile, militaire et policière de la MANUTO pour leur dévouement et leurs contributions inestimables au processus d'édification nationale au Timor-Leste.

Je constate avec plaisir que les activités menées par l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, les contributions apportées par la MANUTO ont continué à ouvrir la voie à des progrès au Timor-Leste. L'ONU a joué un rôle important s'agissant d'assurer la sécurité et d'aider le pays à émerger du conflit. L'Organisation a aidé à susciter le développement d'institutions politiques, économiques, sociales, juridiques et judiciaires. Nous relevons en particulier l'appui prêté à l'administration publique, au système judiciaire et à la justice dans le domaine des crimes graves, ainsi qu'au développement de forces de l'ordre et à la sécurité et la stabilité du Timor-Leste.

Le rapport du Secrétaire général signale que les progrès réalisés à ce jour ont permis de réduire les effectifs internationaux sur le terrain. Sur ce point, ma délégation note avec satisfaction que le Gouvernement timorais a pris plusieurs mesures importantes en vue d'assurer l'autosuffisance du pays et qu'il a formellement assumé la responsabilité de la sécurité intérieure et extérieure du pays à compter du 20 mai. Dans le même temps, nous prenons note de l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle « tant que le revenu national ne sera pas suffisant, la mise en place d'institutions nationales viables continuera de dépendre de l'aide internationale » (S/2004/669, par. 2). C'est là en effet un aspect important dont doit tenir compte la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité. La Malaisie agira au maximum de ses capacités pour aider à appuyer les efforts louables du Gouvernement du Timor-Leste en vue de réaliser de nouveaux progrès.

Nous jugeons encourageante l'adoption d'importants outils législatifs mettant en place les cadres juridiques et institutionnels, et nous saluons aussi les efforts soutenus en vue de promouvoir une culture de dialogue politique sans entraves et de résolution des problèmes bilatéraux. Ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'engagement, la détermination et la ferme résolution des dirigeants du pays, ni sans l'appui du peuple timorais d'une façon générale.

Il est encourageant de noter que s'engagera le mois prochain, en septembre, la nouvelle série de négociations entre le Timor-Leste et l'Australie sur le partage des ressources en pétrole et en gaz naturel de la région. Nous souhaitons que ces négociations soient couronnées de succès, afin qu'elles puissent fournir au peuple du Timor-Leste la possibilité de renforcer l'efficacité des institutions de l'État, de soutenir la stabilité et d'aider à améliorer la situation socioéconomique du pays. À cet égard, ma délégation espère que les deux parties vont redoubler d'efforts en vue de parvenir le plus rapidement possible à une conclusion mutuellement bénéfique sur ce problème.

Ma délégation juge aussi encourageants les efforts soutenus déployés aussi bien par le Timor-Leste que par l'Indonésie pour délimiter la frontière terrestre entre les deux pays. Nous espérons que les discussions et contacts entre les deux pays aboutiront à un accord définitif concernant leur frontière terrestre, qui permettra une meilleure gestion de la zone frontalière, ouvrant la voie au développement des relations bilatérales et de la coopération entre ces deux voisins. Nous prenons aussi note des déclarations faites par les représentants permanents du Timor-Leste et de l'Indonésie au sujet d'autres efforts menés par les deux pays en vue de continuer à améliorer leurs relations bilatérales, et nous les appuyons.

Le Secrétaire général a présenté au Conseil son évaluation des progrès réalisés par la MANUTO et des défis auxquels font face les Nations Unies au Timor-Leste. Nous prenons note de l'observation du Secrétaire général selon laquelle il reste beaucoup à faire au cours des mois qui restent du mandat de la MANUTO. Il est évident qu'un appui international constant est nécessaire et que, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport,

« Des efforts bilatéraux complémentaires sont essentiels pour renforcer l'administration publique [timoraise], la police et les forces armées afin qu'elles puissent acquérir durablement et dans de bonnes conditions les capacités nécessaires. » (*Ibid.*, *« par. 46*)

En veillant à la véritable mise en œuvre des lois adoptées pour créer les institutions chargées de la sécurité nationale, par exemple, il est noté qu'il existe toujours un besoin significatif en ressources financières et humaines. Il est par conséquent, indispensable que la communauté internationale accorde suffisamment de temps aux Timorais pour qu'ils acquièrent les compétences et l'expérience nécessaires, en particulier dans les fonctions clés pour lesquelles les compétences locales font toujours défaut. La Malaisie a fourni des formations au développement des ressources humaines dans un certain nombre de domaines. Nous sommes disposés à coopérer davantage avec le Gouvernement timorais.

En tant que pays voisin, la Malaisie renouvelle son attachement au processus d'édification de la nation et au développement du Timor-Leste. Nous avons offert une aide bilatérale et nous continuerons d'explorer de nouveaux domaines d'aide avec le Gouvernement timorais. Nous continuerons d'appuyer pleinement les activités des Nations Unies au Timor-Leste ainsi que les efforts du Gouvernement et du peuple de ce pays.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à M. Annabi pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Il n'y avait qu'une seule question précise posée par le représentant de la France. Je serai, par conséquent, très bref.

Bien entendu, nous sommes parfaitement conscients des incidences de la décision de la Cour d'appel indonésienne de casser le jugement de culpabilité des fonctionnaires de police et des militaires indonésiens qui avaient été condamnés pour des crimes graves commis au Timor-Leste en 1999. À cet égard, la position du Secrétaire général est claire. Il a souligné à de nombreuses reprises qu'il était nécessaire de veiller à ce que les responsables de crimes graves soient traduits en justice et qu'il ne devrait pas y avoir d'impunité pour les auteurs des crimes.

Le Secrétaire général a demandé au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de préparer un rapport complet sur les progrès réalisés à ce jour dans les mises en jugement pour crimes graves, tant en Indonésie qu'au Timor-Leste. Nous nous attendons à ce que ce rapport soit achevé vers la fin de septembre ou au début d'octobre. Nous serons alors mieux à même d'envisager, sur la base du rapport et en consultation avec le Conseil de sécurité, quelles mesures prendre pour veiller à ce que les mises en jugement pour crimes graves se poursuivent et que l'impunité ne prévale pas.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Annabi pour ses clarifications.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.